



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération  
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

**Monsieur Pierre BARROS**  
**Maire**  
**Hôtel de Ville**  
1 Place du 19 Mars 1962  
95470 FOSSES

Objet : Renouvellement du marché de collecte des déchets – lancement de la phase préparatoire.

Référence CG/23-026COL  
Affaire suivie par Christelle VINCO

Sarcelles, le 13 AVR. 2023

Monsieur le Maire,

Je souhaite vous informer que le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés du Sigidurs, dont fait partie votre commune, expire en avril 2025.

Dans ce contexte et au vu du délai important qu'exige une procédure de ce type, mes services doivent, d'ores et déjà, débiter les études préparatoires.

Dans le cadre de ce nouveau marché, je porte à votre connaissance la volonté du syndicat de poursuivre, à l'échelle de son territoire, la démarche d'optimisation initiée depuis plusieurs années comprenant notamment :

- l'adaptation des fréquences de collecte des ordures ménagères selon la typologie de l'habitat ;
- la conteneurisation en bacs roulants de l'intégralité des collectes ;
- la possibilité pour le prestataire d'effectuer une collecte le matin, l'après-midi ou en soirée ;
- le respect des règles de sécurité indiquées dans la recommandation R437 ;
- le maintien et développement des outils numériques embarqués ;
- la réflexion sur le choix du carburant des véhicules de collecte... ;

Aussi, je vous informe qu'une rencontre sera programmée par mes services dans les mois à venir. A cette occasion, nous échangerons sur le service de collecte actuel ainsi que sur les futures modalités de ramassage notamment sur la problématique du flux encombrants. En effet, au vu des difficultés rencontrées sur le terrain et de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), un comité de pilotage a été mis en place par le Sigidurs afin d'étudier de nouvelles modalités de collecte.

En raison des enjeux financiers et environnementaux de ce marché, votre participation ainsi que celle de votre direction technique apparaissent indispensables.

.../...

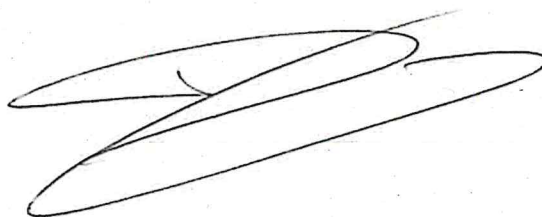
.../...

CG/23-026COL

Vous remerciant par avance de votre coopération, Madame Christelle VINCO, Directrice du service collecte, reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, characteristic of Cyril Diarra's signature.

Cyril DIARRA



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération  
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

**Monsieur Pierre BARROS**  
**Maire**  
Hôtel de Ville  
1 Place du 19 Mars 1962  
95470 FOSSES

Objet : Compte Rendu – Réunion de concertation – FOSSES

Référence CG/23-160COL  
Affaire suivie par Christelle VINCO  
PJ : compte-rendu de réunion.

Sarcelles, le 10 octobre 2023

Monsieur le Maire,

Je tiens à vous remercier pour l'accueil que vous avez réservé à mes services suite à la réunion qui s'est déroulée dans vos locaux le 22 juin 2023 relative au renouvellement des marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Cette réunion a permis d'aborder, notamment, les sujets suivants :

- rétroplanning du renouvellement des marchés de collecte,
- schéma de collecte et qualité de la prestation actuelle sur votre commune,
- futures optimisations du service,
- nouvelles modalités de la collecte des encombrants afin de répondre aux objectifs réglementaires fixés.

Vous trouverez joint à ce présent courrier le compte rendu de nos échanges. Mes services vont continuer à travailler sur ces axes d'optimisation en vue de préparer et définir au mieux le futur cahier des charges. Vos doléances seront également étudiées dans le cadre du groupe de travail constitué spécifiquement dans le cadre de cette démarche.

Enfin, l'étude d'optimisation du schéma de collecte des encombrants étant trop volumineuse, je porte à votre connaissance que celle-ci est consultable via les liens suivants :

- Pour l'étude complète - <https://www.sigidurs.fr/ENMDCDE.PDF>,
- Pour la synthèse - <https://www.sigidurs.fr/SNMDCCDE.PDF>.

.../...

.../...

CG/23-160COL

Madame Christelle VINCO, Directrice du service collecte, reste à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

En vous remerciant de votre confiance et de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, characteristic of Cyril Diarra's signature.

Cyril DIARRA

## Réunion - Renouvellement des marchés de Collecte Ville de Fosses/SIGIDURS Date : Jeudi 22 juin 2023

### Compte-rendu

<i>Nom</i>	<i>Entité</i>	<i>Fonction</i>	<i>Présent</i>	<i>Diffusion</i>
M. GENIES	SIGIDURS	Président		x
M. DIARRA	SIGIDURS	Vice-Président collecte Nord	x	x
MME CAUMONT	SIGIDURS	Vice-Présidente collecte Sud		x
M. THANADABOUTH	SIGIDURS	Directeur Général des Services	x	x
MME VINCO	SIGIDURS	Directrice du service Collecte	x	x
M. RAGOT	SIGIDURS	Responsable du pôle CQC Sud		x
M. RAIFFE	SIGIDURS	Responsable du pôle CQC Nord	x	x
MME GOMES	SIGIDURS	Assistante du service collecte		x
M. BARROS	VILLE	Maire	x	x
MME DEFAUX	VILLE	DGS	x	x
M. BETTAN	VILLE	DST	x	x
MME HAESINGER	VILLE	Adjointe au Maire	x	x
M. MULLER	VILLE	Adjoint au Maire	x	x
M. QUIQUEMPOIS	VILLE	Conseiller municipal	x	x
M. PERES	VILLE	Responsable propreté	x	x

#### 1. Rétroplanning – Renouvellement des marchés de collecte

Le Sigidurs transmet le rétroplanning suivant :

- o 2023 : phase préparatoire : veille stratégique comprenant la rencontre de différents collecteurs, l'organisation de réunions de concertation avec les communes adhérentes au Sigidurs, la rédaction des pièces techniques et administratives ;
- o Janvier 2024 : publication du marché en procédure négociée ;
- o Septembre 2024 : attribution des marchés ;
- o Mai 2025 : démarrage des nouvelles prestations de collecte.

#### 2. Remarques sur le schéma de collecte et la prestation actuelle

La ville n'a aucune remarque sur le schéma de collecte actuel. Le Sigidurs propose une modification du jour de collecte des encombrants actuellement le lundi et qui pose des difficultés de sorties aux gestionnaires d'immeubles. La ville est favorable à cette proposition.

La ville évoque les problèmes d'incivisme au niveau des bornes enterrées. Les déchets laissés au pied de ces dernières génèrent un travail important pour les services. Les modèles mis en place depuis plus de 8 ans, par le syndicat, ne sont plus adaptés. La ville demande au Sigidurs la possibilité de changer les périscoptes par de nouveaux modèles, qui eux, permettent le dépôt de sacs à ordures ménagères de 100 litres.

La ville signale également la présence régulière de jus issu de la collecte des déchets végétaux ainsi que des fuites d'huile sur la voie après le passage de la benne. Une intervention de nettoyage sous 24 heures est exigée.

La ville a constaté la réalisation d'une collecte bilatérale sur la RD922. Le Sigidurs confirme que cette manœuvre dangereuse est strictement interdite.

### **3. Optimisations de collecte dans le cadre des futurs marchés**

Dans le cadre du renouvellement des marchés, le Sigidurs confirme le maintien des pistes d'optimisation mises en place sur la commune depuis plusieurs années :

- Fréquence de collecte fixée à 1 fois par semaine en ordures ménagères pour l'habitat pavillonnaire ;
- Mise en place du double poste (collectes effectuées le matin et l'après-midi) ;
- Conteneurisation de l'ensemble des collectes ;
- Mise en application de la Recommandation R437 relative aux conditions de sécurité lors du déroulement de la collecte ;
- Mise en place de sondes de télérelève sur le parc de borne à verre.
- ...

Et souhaite continuer à œuvrer sur les points suivants :

- Le développement de nouveaux outils informatiques : caméras embarquées, reporting...
- La décarbonation du futur parc de bennes.

### **4. Présentation des nouvelles modalités de collecte des encombrants**

Dans le cadre des comités de pilotage sur la thématique de la réduction de l'enfouissement qui se sont tenus en 2022 et 2023, une étude d'optimisation du schéma de collecte des encombrants a été réalisée. En effet, avec l'impact de l'augmentation de la TGAP et les objectifs de taux de valorisation fixés, la collecte des encombrants en porte à porte telle qu'elle est organisée aujourd'hui sur le territoire va peser de plus en plus lourd dans le budget des collectivités. L'objectif est de profiter du renouvellement des marchés de collecte en mai 2025 pour modifier les modalités de ramassage actuellement en place.

Le 3 juillet dernier, le Comité Syndical a délibéré favorablement pour intégrer la mise en place d'une collecte sur rendez-vous sur l'habitat individuel et petits collectifs et maintien d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs. (Etude consultable via des liens d'accès).

Objectif environnemental et financier attendus :

- ✓ 50% à 60% des déchets détournés de la collecte en porte à porte et valorisés ;
- ✓ Qualité supérieure du flux des encombrants présentés à la collecte. En effet, il est demandé lors de la prise de rendez-vous la liste des déchets de l'utilisateur. Une réorientation des flux est effectuée en direct.
- ✓ Estimation à environ 790 000 euros HT/an (collecte + traitement) d'économisé avec le scénario A2 comparé au maintien du schéma de collecte actuel d'ici 2025 ;

La ville est favorable à ces nouvelles modalités de collecte. Un démarrage après les élections serait toutefois opportun. Un plan de communication accompagné d'actions de sensibilisation sur le terrain (boitage d'un courrier, flyers...) sera nécessaire pour accompagner les usagers.

### **5. Collecte des biodéchets**

Afin de répondre aux exigences réglementaires de tri à la source des biodéchets prévues dans le cadre de la loi Anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC), une étude a été réalisée par le Sigidurs en 2020. Sur la base d'un état des lieux des pratiques en cours et des gisements mobilisables sur le territoire, le scénario suivant a été retenu : poursuite de la mise en œuvre de la politique de compostage pour l'habitat individuel (composteur gratuit depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023) et déploiement d'une collecte dédiée des biodéchets, en points d'apport volontaire, pour l'habitat collectif. Une phase d'expérimentation va ainsi être mise en place pour une partie du territoire du Sigidurs en fin d'année 2023 et en début d'année 2024. Entre 60 à 80 points d'apport volontaire seront installés.

### **6. Points divers**

- Nouveau règlement des déchèteries :

La ville fait part de son insatisfaction quant à la mise en place du nouveau règlement des déchèteries au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Celui-ci est trop contraignant pour les usagers. Une limite en m<sup>3</sup> aurait été préférable. La ville soulève également la problématique des usagers ayant utilisé leurs 15 passages et n'ayant aucune solution proposée par le syndicat pour l'évacuation de leurs déchets.

Le Sigidurs transmet les explications suivantes :

Les quantités collectées en déchèteries ont encore progressé cette année représentant une hausse des tonnages de 45 %.

<b>Tonnages totaux en déchèteries</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
	<b>63 752</b>	<b>62 953</b>	<b>86 814</b>	<b>92 722</b>

Cette hausse n'est pas constatée sur les déchèteries des autres syndicats. Compte-tenu de l'inflation générale et de la hausse de la TGAP, le coût supporté par le Sigidurs et par conséquent par les collectivités est exponentiel.

Afin de résoudre la dérive constatée d'apports « non ménagers », il a été décidé d'instaurer une limitation du nombre de passages en déchèteries à 15 par an. Dans cette hypothèse, les vidages exceptionnels à plus de 2m<sup>3</sup> réalisés en fourgonnette ou réalisés lors d'apports exceptionnels, comptent double pour ce quota. Les situations particulières (déménagements, vidages de logement suite à un décès, travaux importants de particuliers, etc.) seront examinées au cas par cas par les services du Sigidurs et donneront lieu, le cas échéant, à des autorisations exceptionnelles.

Ce type de limitation a été progressivement mis en place sur tous les territoires limitrophes, avec des modalités d'application adaptées pour chaque territoire. Le quota de 15 passages proposé se situe dans la fourchette « haute » des quotas constatés. A ce jour, aucune collectivité limitrophe ne projette de revenir sur les limitations fixées.

La ville soulève la problématique des dépôts sauvages pouvant être générée par cette décision et qui impactera fortement les services des villes. La mise en place des déchèteries sur le territoire avait permis de réduire de manière notable ces dépôts sauvages.

- **Densification du maillage de bornes textile et verre**

Le Sigidurs travaille actuellement sur la densification de son maillage de bornes à destination du textile et du verre afin d'améliorer ses performances de tri. En effet, les objectifs nationaux ne sont pas atteints sur le territoire. Une augmentation du nombre de bornes afin d'apporter le service au plus près des usagers accompagnée d'une campagne de communication devraient permettre de favoriser le tri. Le textile et le verre sont bien trop souvent jetés dans le bac gris à ordures ménagères ou dans le bac jaune à emballages recyclables alors que des bornes spécifiques en permettent le recyclage. Elles sont mises gratuitement à disposition. De nouvelles propositions d'implantation ont été transmises aux services de la ville pour avis.

La ville n'est pas favorable à l'implantation de bornes textile car elles génèrent des dépôts sauvages.

- **Obligation réglementaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 - Mise en place de corbeilles de rues bi-flux**

Suite au courrier d'information du Sigidurs relatif à l'obligation pour les collectivités de mettre en place la collecte des emballages recyclables hors foyer, la ville demande la transmission de la réglementation à ce sujet.





Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération  
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

**Monsieur Pierre BARROS**  
**Maire**  
Hôtel de Ville  
1 Place du 19 Mars 1962  
95470 FOSSES

Objet : Nouvelles modalités de collecte des encombrants – Prise de décision

Référence CG/23-286COL  
Affaire suivie par Christelle VINCO

Sarcelles, le 05 DEC. 2023

Monsieur le Maire,

Comme évoqué dans mes précédentes correspondances, mes équipes ont d'ores et déjà débuté le travail autour du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés dont le lancement opérationnel est prévu au 1er mai 2025.

Dans ce contexte, un groupe de travail a été constitué et s'est réuni le 21 novembre dernier. Cette rencontre a permis d'aborder les points suivants :

- planning prévisionnel,
- structure du marché,
- grands principes du marché,
- points opérationnels sur l'exécution du service,
- nouvelles modalités de collecte des encombrants.

Sur ce dernier point sus-cité, il est prévu la mise en place d'une collecte sur rendez-vous sur l'habitat individuel et d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs. Celles-ci ont fait l'objet d'une étude dont les résultats vous ont été transmis dans nos précédents courriers.

Lors du groupe de travail, l'ensemble des membres a mis en exergue l'impact que pourrait générer ses nouvelles dispositions notamment en période électorale.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir me faire part de votre assentiment **avant le 12 janvier prochain** sur le déploiement de ces nouvelles modalités de collecte des encombrants dès le démarrage du marché, soit au 1<sup>er</sup> mai 2025, ou de décaler cette mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

.../...

.../...

CG/23-286COL

Au-delà de ce délai et en l'absence de réponse de votre part, il sera considéré comme approuvé la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de collecte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Madame Christelle VINCO, Directrice du service collecte, reste à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

En vous remerciant de votre confiance et de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du SIGIDURS  
Maire de GRESSY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Genies', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Jean-Claude GENIES



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération  
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

**Monsieur Cyril DIARRA**  
**Maire**  
**Hôtel de ville**  
5 rue de Paris  
95720 VILLIERS-LE-SEC

Objet : Renouvellement du marché de collecte des déchets – lancement de la phase préparatoire.

Référence CG/23-031COL  
Affaire suivie par Christelle VINCO

Sarcelles, le 30 mars 2023

Monsieur le Maire,

Je souhaite vous informer que le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés du Sigidurs, dont fait partie votre commune, expire en avril 2025.

Dans ce contexte et au vu du délai important qu'exige une procédure de ce type, mes services doivent, d'ores et déjà, débiter les études préparatoires.

Dans le cadre de ce nouveau marché, je porte à votre connaissance la volonté du syndicat de poursuivre, à l'échelle de son territoire, la démarche d'optimisation initiée depuis plusieurs années comprenant notamment :

- l'adaptation des fréquences de collecte des ordures ménagères selon la typologie de l'habitat,
- la conteneurisation en bacs roulants de l'intégralité des collectes,
- la possibilité pour le collecteur d'effectuer une collecte le matin, l'après-midi ou en soirée,
- le respect des règles de sécurité indiquées dans la recommandation R437,
- le maintien et développement des outils numériques embarqués,
- la réflexion sur le choix du carburant des véhicules de collecte.

Dans ce contexte, je vous saurai gré de bien vouloir transmettre vos éventuelles remarques concernant le service de collecte actuel et pouvant impacter cette procédure et ce, **avant le 9 mai prochain** afin que celles-ci puissent être étudiées. Au besoin, une réunion pourra être organisée, à votre convenance.

Par ailleurs, je vous informe que mes services travaillent plus particulièrement sur la question du ramassage des encombrants. En effet, au vu des difficultés rencontrées sur le terrain et de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), un comité de pilotage a été mis en place par le Sigidurs afin d'étudier de nouvelles modalités de collecte. Je ne manquerai pas de vous informer des suites données à ce dossier.

.../...

1, rue des Tissonvilliers - 95200 SARCELLES  
Courrier à adresser à Monsieur le Président

Téléphone : 01 34 19 69 70 - Télécopie : 01 34 19 93 68 - Courriel : syndicat@sigidurs.fr

Plus d'infos

[www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)

0 800 735 736

Service & appel gratuits

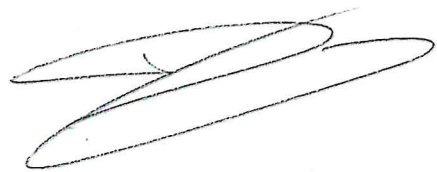
.../...

CG/23-031COL

Vous remerciant par avance de votre coopération, Madame Christelle VINCO, Directrice du service collecte, reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, characteristic of Cyril Diarra's signature.

Cyril DIARRA



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération  
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

**Monsieur Cyril DIARRA**  
**Maire**  
Hôtel de Ville  
5 rue de Paris  
95720 VILLIERS-LE-SEC

Objet : Nouvelles modalités de collecte des encombrants.

Référence CG/23-215COL  
Affaire suivie par Christelle VINCO

Sarcelles, le 21 septembre 2023

Monsieur le Maire,

Par le courrier référence CG/23-031COL du 30 mars dernier, je vous annonçais le lancement des études préparatoires pour le renouvellement du marché de collecte prévu en mai 2025.

Par ailleurs, comme convenu dans ma précédente correspondance, je reviens vers vous pour vous communiquer les résultats de l'étude d'optimisation du schéma de collecte des encombrants présentée au dernier Comité Technique « enfouissement » en date du 13 mars 2023.

Cette étude avait pour objectif d'effectuer dans une 1<sup>re</sup> phase un état des lieux de la collecte et du traitement des encombrants et dans une 2<sup>de</sup> phase de proposer de nouvelles pistes d'optimisation. Plusieurs pistes ont donc été explorées et présentées comprenant chacune leurs avantages ainsi que leurs inconvénients.

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que les membres du Comité Technique « enfouissement » ont retenu le scénario « A2 ». Cette décision a fait l'objet d'un point informatif et consultatif aux membres du Comité Syndical du 3 juillet dernier.

En conséquence, mes services vont continuer à travailler sur ces axes d'optimisation et ce afin de préparer et définir au mieux le futur cahier des charges.

Enfin, l'étude complète étant trop volumineuse, je porte à votre connaissance que celle-ci est consultable via les liens suivants :

- Pour l'étude complète - <https://www.sigidurs.fr/ENMDCDE.PDF>,
- Pour la synthèse - <https://www.sigidurs.fr/SNMDCDE.PDF>.

.../...

.../...

CG/23-215COL

Madame Christelle VINCO, Directrice du service collecte, reste à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

En vous remerciant de votre confiance et de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned above the printed name.

Cyril DIARRA



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération  
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

**Monsieur Cyril DIARRA**

**Maire**

Hôtel de Ville

5 rue de Paris

95720 VILLIERS-LE-SEC

Objet : Nouvelles modalités de collecte des encombrants – Prise de décision

Référence CG/23-286COL  
Affaire suivie par Christelle VINCO

Sarcelles, le **05 DEC. 2023**

Monsieur le Maire,

Comme évoqué dans mes précédentes correspondances, mes équipes ont d'ores et déjà débuté le travail autour du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés dont le lancement opérationnel est prévu au 1er mai 2025.

Dans ce contexte, un groupe de travail a été constitué et s'est réuni le 21 novembre dernier. Cette rencontre a permis d'aborder les points suivants :

- planning prévisionnel,
- structure du marché,
- grands principes du marché,
- points opérationnels sur l'exécution du service,
- nouvelles modalités de collecte des encombrants.

Sur ce dernier point sus-cité, il est prévu la mise en place d'une collecte sur rendez-vous sur l'habitat individuel et d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs. Celles-ci ont fait l'objet d'une étude dont les résultats vous ont été transmis dans nos précédents courriers.

Lors du groupe de travail, l'ensemble des membres a mis en exergue l'impact que pourrait générer ses nouvelles dispositions notamment en période électorale.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir me faire part de votre assentiment **avant le 12 janvier prochain** sur le déploiement de ces nouvelles modalités de collecte des encombrants dès le démarrage du marché, soit au 1<sup>er</sup> mai 2025, ou de décaler cette mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

.../...

1, rue des Tissonvilliers - 95200 SARCELLES  
Courrier à adresser à Monsieur le Président

Téléphone : 01 34 19 69 70 - Télécopie : 01 34 19 93 68 - Courriel : [syndicat@sigidurs.fr](mailto:syndicat@sigidurs.fr)

Plus d'infos

[www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)

0 800 735 736

Service & appel gratuits

.../...

CG/23-286COL

Au-delà de ce délai et en l'absence de réponse de votre part, il sera considéré comme approuvé la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de collecte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Madame Christelle VINCO, Directrice du service collecte, reste à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

En vous remerciant de votre confiance et de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du SIGIDURS  
Maire de GRESSY



Jean-Claude GENIES

## Point informatif et consultatif - Rapport n° 13

### Renouvellement des marchés de collecte - Méthodologie et procédure

Rédacteur : Christelle VINCO

Rapporteur : Malika CAUMONT

Madame CAUMONT expose :

#### Contexte

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le Sigidurs est assurée dans le cadre de 2 marchés :

- Le marché de collecte sur le territoire nord avec les prestataires de services SEPUR pour le lot n° 1 (ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants en porte à porte et apport volontaire), puis COVED/PAPREC pour le lot n° 2 (verre en apport volontaire). Ce marché d'une durée de 5 ans, renouvelable 2 fois 1 an, se finalise au 31 octobre 2024.
- Le marché de collecte sur le territoire sud avec les prestataires de services VEOLIA (OTUS/AUBINE) pour le lot n° 1 (ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants en porte à porte et apport volontaire), puis MINERIS pour le lot n° 2 (verre en apport volontaire). Ce marché d'une durée de 7 ans ferme, se finalise au 30 avril 2025.

Dans le cadre du renouvellement de ces 2 marchés, il convient de débiter dès cette année un important travail préparatoire.

#### Enjeux

Il est nécessaire de maintenir les optimisations de service réalisées par le Sigidurs depuis plusieurs années :

- une collecte à 100 % conteneurisée ;
- une fréquence de collecte des ordures ménagères à 1 fois par semaine sur l'habitat pavillonnaire ayant cette fréquence ;
- une collecte effectuée en double ou en triple poste ;
- une suppression de collecte des encombrants le vendredi ;
- le développement de nouveaux outils numériques.

D'autres points seront soumis à discussion :

- l'allotissement ;
- les clauses d'intéressement ;
- la refonte des modalités de collecte des encombrants (travail débuté dans le cadre du COTECH « enfouissement ») ;
- la définition des déchets collectés, notamment par l'interdiction de collecte du verre dans les ordures ménagères ou de D3E dans les encombrants ;
- le maintien d'une collecte bimensuelle en période estivale pour les déchets végétaux ;
- les modalités d'établissement et de validation du planning des jours de collecte. (maintien du planning existant ou ouvert à une nouvelle proposition).

Afin d'échanger sur ces différents points, il est proposé la constitution d'un groupe de travail.

#### Méthodologie proposée pour 2023

Afin d'obtenir l'ensemble des éléments nécessaires à la rédaction des pièces contractuelles, il est proposé les actions suivantes :

- Benchmark auprès de différents opérateurs de collecte (échange autour des nouvelles technologies, l'allotissement, des clauses d'intéressements, de la formule de révision des prix...);
- Organisation de réunions de concertation avec des villes aux dispositions particulières pour échanger autour du planning de collecte actuel sur leur commune ;
- Envoi d'un courrier d'information auprès des plus petites communes afin de recueillir leurs éventuelles doléances. Organisation d'un rendez-vous à la demande ;
- Recueil de données et travail sur le terrain pour la mise à jour des annexes (fichiers d'accès, voies étroites, circuits de collecte, ...);
- Finalisation et validation des nouvelles modalités de collecte des encombrants dans le cadre du prochain Cotech « enfouissement » ;
- Rédaction des pièces contractuelles pour publication.

### **Planning prévisionnel**

- Mars-décembre 2023 : travail préparatoire par les services afin de rédiger l'ensemble des pièces techniques ;
- Octobre 2023 : lancement d'une consultation pour recruter un AMO pour accompagner le syndicat dans l'analyse des offres et le suivi de la procédure ;
- Janvier-février 2024 : rendu des pièces techniques et travail sur les pièces administratives ;
- Mars 2024 : lancement de l'appel d'offres ouvert ;
- Avril-Mai 2024 : analyse des offres et convocation pour négociation ;
- Juin 2024 : réception des nouvelles offres après négociation ;
- Juin-juillet 2024 : analyse des offres ;
- Septembre 2024 : attribution marché ;
- Octobre 2024 : notification du marché ;
- Octobre 2023-avril 2025 : préparation opérationnelle : transfert du personnel, appropriation des spécificités du territoire, validation des plannings de collecte, plan de communication, ... ;
- Mai 2025 : lancement du nouveau marché.

Selon le planning ci-dessus, il est proposé au bureau syndical le lancement d'une unique procédure. En effet, d'un point de vue juridique, il est nécessaire de réunir les prestations ayant un même objet en un seul marché. En effet l'article L. 2111-1 du code de la commande publique impose à l'acheteur public de définir précisément la nature et l'étendue de ses besoins. L'acheteur est tenu de procéder à une estimation fiable du montant des besoins auxquels les marchés répondent, et de prendre en compte, pour déterminer les procédures de passation applicables, la valeur totale des produits qui peuvent être considérés comme homogènes ou constituant une unité fonctionnelle, quel que soit le nombre d'entreprises auxquels il peut être envisagé de faire appel et le nombre de contrats qu'il est envisagé de passer sur une durée minimum d'une année. De ce fait, un avenant de prolongation d'une durée de 6 mois sera à contracter avec les opérateurs SEPUR et COVED/PAPREC, afin d'envisager le lancement d'un seul marché, divisé en deux lots.

***Les membres du Bureau syndical sont invités à prendre connaissance de ces informations.***

## **Point informatif - Rapport n°6**

# **Marché n° 24COL01 « Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Sigidurs »**

## **Validation des critères d'attribution**

*Rédacteur : Christelle VINCO*

**Rapporteur : Cyril DIARRA**

**Monsieur Diarra expose :**

### **Contexte**

Le Sigidurs doit renouveler ses deux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés :

- Marché de collecte sur le territoire nord (17COL008) attribué au prestataire de services SEPUR pour le lot n°1 intitulé : collecte des ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants sur le territoire nord du Sigidurs et au prestataire de services PAPREC pour le lot n°2 intitulé : collecte du verre en apport volontaire sur le territoire nord du Sigidurs.  
Ce marché d'une durée de 5 ans renouvelable 2 fois 1 an, se finalise au 31 octobre 2024.
- Marché de collecte sur le territoire sud (17COL009) attribué au prestataire de services VEOLIA (OTUS/AUBINE) pour le lot n°1 intitulé : collecte des ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants sur le territoire sud du Sigidurs et au prestataire de service MINERIS pour le lot n°2 intitulé : collecte du verre en apport volontaire sur le territoire nord du Sigidurs.  
Ce marché d'une durée de 7 ans ferme, se finalise au 30 avril 2025.

Une procédure unique sera effectuée afin de regrouper l'ensemble de ses prestations en un seul marché. Un avenant de prolongation de 6 mois a été proposé aux prestataires de services SEPUR et PAPREC afin que les contrats du marché de collecte sur le territoire nord puissent se finaliser au 30 avril 2025 comme ceux du territoire sud. Ainsi, le nouveau marché référencé 24COL001 démarrera sur l'ensemble du territoire du Sigidurs au 1<sup>er</sup> mai 2025.

### **Objet :**

L'objet du marché est la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du Sigidurs.  
Ce dernier est alloté en 3 lots distincts :

- Lot n°1 : Collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables, des déchets végétaux et des encombrants sur le territoire nord du Sigidurs ;
- Lot n°2 : Collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables, des déchets végétaux et des encombrants sur le territoire sud du Sigidurs ;
- Lot n°3 : Collecte du verre sur l'ensemble du territoire.

Afin de finaliser la démarche d'optimisation de la collecte à l'échelle du territoire du Sigidurs, les lots n°1 et n°2 intègrent des changements de modalités de ramassage qui seront mis en œuvre au le 1<sup>er</sup> janvier 2027 :

- Passage à une collecte sur rendez-vous en habitat pavillonnaire en remplacement de la collecte fixe actuellement en place ;
- Passage à un ramassage 1 fois par semaine en ordures ménagères pour l'habitat pavillonnaire sur la ville de Garges les Gonesse ;

- Passage à un ramassage 1 fois par semaine en ordures ménagères pour l'habitat pavillonnaire sur la ville de Sarcelles ;
- Passage à un ramassage 2 fois par semaine en ordures ménagères pour deux ZAE/ZAC sur la ville de Garges les Gonesse ;

#### **Durée et estimation du marché :**

La durée de ce marché est de sept (7) ans, reconductible deux fois un (1) an.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ce nouveau marché est d'environ 200 250 000 € TTC sur la totalité du marché, soit 9 ans et réparti de la manière suivante.

- Lot n°1 : 10 500 000 euros TTC /an ;
- Lot n°2 : 11 500 000 euros TTC /an ;
- Lot n°3 : 250 000 euros TTC/an.

#### **Critère d'analyse des offres**

##### **Lot n°1 et 2 :**

Les offres feront l'objet d'une analyse selon les critères suivants :

##### ➤ **Critère n°1 : Prix (100 points), pondération de 40%**

Le critère prix est jugé à partir du document « Détail Quantitatif Estimatif » (D.Q.E) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre.

L'offre la moins disante obtiendra la note maximum sur le critère prix. L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante :

$(\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 100$

##### ➤ **Critère n°2 : Moyen technique (100 points), pondération 45%**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique selon les sous-critères suivants :

- Moyens humain (10 points) ;
- Moyens techniques (10 points) ;
- Remontée d'information, reporting (10 points) ;
- Organisation, planning de collecte (10 points) ;
- Moyen mis en œuvre pour améliorer le taux de refus (5 points)

##### ➤ **Critère n°3 : Environnement (100 points), pondération de 15%**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique selon les sous-critères suivants :

- Carburant, effort de décarbonation (12 points) ;
- Autres actions (3 points)

Les critères et pondérations mentionnés ci-dessus découlent des enseignements acquis sur les précédents marchés.

Par cette pondération et cette répartition de points, l'objectif est de favoriser des propositions en matière d'outils informatiques qui permettent la mise en place d'un reporting fiable et efficient. Une réflexion spécifique à la diminution du taux de refus est également demandée au candidat.

Une pondération de 15% en environnement est proposée. Cette dernière doit être suffisamment incitative pour inciter les candidats à proposer des nouvelles carburations permettant la décarbonation du parc. A noter que le CCTP interdit les véhicules diesel.

##### **Lot n°3 :**

Les offres feront l'objet d'une analyse selon les critères suivants :

##### ➤ **Critère n°1 : Prix (100 points), pondération de 40%**

Le critère prix est jugé à partir du document « Détail Quantitatif Estimatif » (D.Q.E) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre.

L'offre la moins disante obtiendra la note maximum sur le critère prix. L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante :

(Prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre analysée) x 100

➤ **Critère n°2 : Moyen technique (100 points), pondération 45%**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique selon les sous-critères suivants :

- Moyens techniques (20 points) (matériel, mode opératoire...);
- Moyens humain (15 points);
- Remontée d'information, reporting (10 points).

➤ **Critère n°3 : Environnement (100 points), pondération de 15%**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique selon les sous-critères suivants :

- Carburant, effort de décarbonation (12 points);
- Autres actions (3 points)

**Les membres du Bureau syndical sont invités à :**

- **PRENDRE** connaissance de ces informations concernant le lancement de ce marché,
- **EMETTRE** un avis sur les critères de jugement et d'attribution des offres.

## **Point informatif- Rapport n°3**

### **Point étape : Renouvellement des marchés de collecte**

Rédacteur : Christelle VINCO

**Rapporteur : Malika Caumont et Cyril DIARRA**

**Madame Caumont et Monsieur DIARRA exposent :**

#### **1. Contexte**

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le Sigidurs est assurée dans le cadre de deux marchés :

- Le marché de collecte sur le territoire nord avec les prestataires de services SEPUR pour le lot n°1 (ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants en porte à porte et apport volontaire) et COVED/PAPREC pour le lot n°2 (verre en apport volontaire). Ce marché d'une durée de 5 ans renouvelable 2 fois 1 an, se finalise au 31 octobre 2024.
- Le marché de collecte sur le territoire sud avec les prestataires de services VEOLIA (OTUS/AUBINE) pour le lot n°1 (ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants en porte à porte et apport volontaire) et MINERIS pour le lot n°2 (verre en apport volontaire). Ce marché d'une durée de 7 ans ferme, se finalise au 30 avril 2025.

Dans le cadre du renouvellement de ces deux marchés, un travail préparatoire important est nécessaire et ce, dès cette année.

#### **2. Actions réalisées**

Afin d'obtenir l'ensemble des éléments nécessaires à la rédaction des pièces contractuelles, la méthodologie et la mise en place des actions suivantes avaient précédemment validées :

- Benchmark auprès de différents opérateurs de collecte (échange autour des nouvelles technologies, l'allotissement, des clauses d'intéressements, de la formule de révision des prix...) ;
  - ✓ **Benchmark finalisé. 6 collecteurs ont été rencontrés : VEOLIA, SEPUR, OURRY, NICOLLIN, DERICHEBOURG et PAPREC.**
- Envoi d'un courrier d'information auprès des communes au schéma de collecte simple et qui ne rencontrent pas de difficultés particulières. Organisation d'un rendez-vous à la demande ;
  - ✓ **Courrier envoyé aux 59 communes courant avril 2023. 6 retours ont été réceptionnés.**
- Organisation de réunions de concertation auprès des villes comprenant des spécificités et au schéma de collecte complexe pour échanger notamment autour du planning de collecte actuel sur leur commune (Arnouville, Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Louvres, Mitry-Mory, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Sarcelles, Villeparisis et Villiers le Bel) ;
  - ✓ **Réunions de concertation et d'information réalisées par les services accompagnés de la Direction et des élus référents.**
- Recueil de données et travail sur le terrain pour la rédaction du cahier des charges et notamment des annexes (fichiers d'accès, voies étroites, circuits de collecte...) ;
  - ✓ **Travail en cours par les services**
- Réalisation de l'étude de faisabilité pour le déploiement des dernières optimisations de collecte des ordures ménagères sur les villes de Sarcelles et de Garges-Lès-Gonesse
  - ✓ **Etude terrain et analyse des données finalisées par les services. Faisabilité technique confirmée pour le passage en C1 de l'habitat pavillonnaire sur les villes de Sarcelles et de Garges-lès-Gonesse. Proposition d'une modification de la fréquence de collecte pour la ville de Garges-lès-Gonesse dès janvier 2024 (en attente de réponse) et pour 2027 pour la ville de Sarcelles.**
- Etude d'optimisation de la collecte des encombrants : collecte sur rendez-vous en habitat pavillonnaire et fixe en habitat collectif
  - ✓ **Nouveau schéma de collecte pour le flux des encombrants retenu dans le cadre du COTECH « enfouissement »**
  - ✓ **Etude présentée lors du Comité syndical du 3 juillet dernier**

- ✓ Etude transmise aux 59 communes pour avis et présentée lors de la concertation. Retour positif. Une demande de déploiement est toutefois demandée pour 2027.
- ✓ Travail de terrain en cours afin de répertorier la liste des collectifs à maintenir en collecte fixe
- ✓ Cahier des charges en cours de rédaction.

Afin de préparer au mieux ce renouvellement, la constitution d'un groupe de travail avait été validé.

Lors du dernier COTECH « réduction de l'enfouissement », il avait été proposé aux élus présents de conserver ce même groupe pour travailler sur le renouvellement des marchés de collecte. Ce dernier s'est réuni le 16 octobre dernier afin de d'échanger et de travailler sur les points suivants :

- Retour sur le travail réalisé en amont par les services : sourçage, benchmark...
- Structures du marché : allotissement, durée, choix de la procédure... ;
- Grands principes du marché : calendrier, schéma de collecte, conteneurisation...
- Exécution du marché : règlement de collecte, qualité de la prestation...
- Etc..

### **3. Planning prévisionnel**

- 2023 : phase préparatoire : veille stratégique comprenant la rencontre de différents collecteurs, l'organisation de réunions de concertation avec les communes adhérentes au Sigidurs, la rédaction des pièces techniques et administratives ;
- Janvier 2024 : publication du marché en procédure négociée ;
- Septembre 2024 : attribution du marché ;
- Mai 2025 : démarrage des nouvelles prestations de collecte.

***Les membres du Bureau syndical sont invités à prendre connaissance de ces informations.***

## Point informatif - Rapport n° 8

# Synthèse de l'étude d'optimisation du schéma de collecte des encombrants en porte-à-porte

Rédacteur : Christelle VINCO

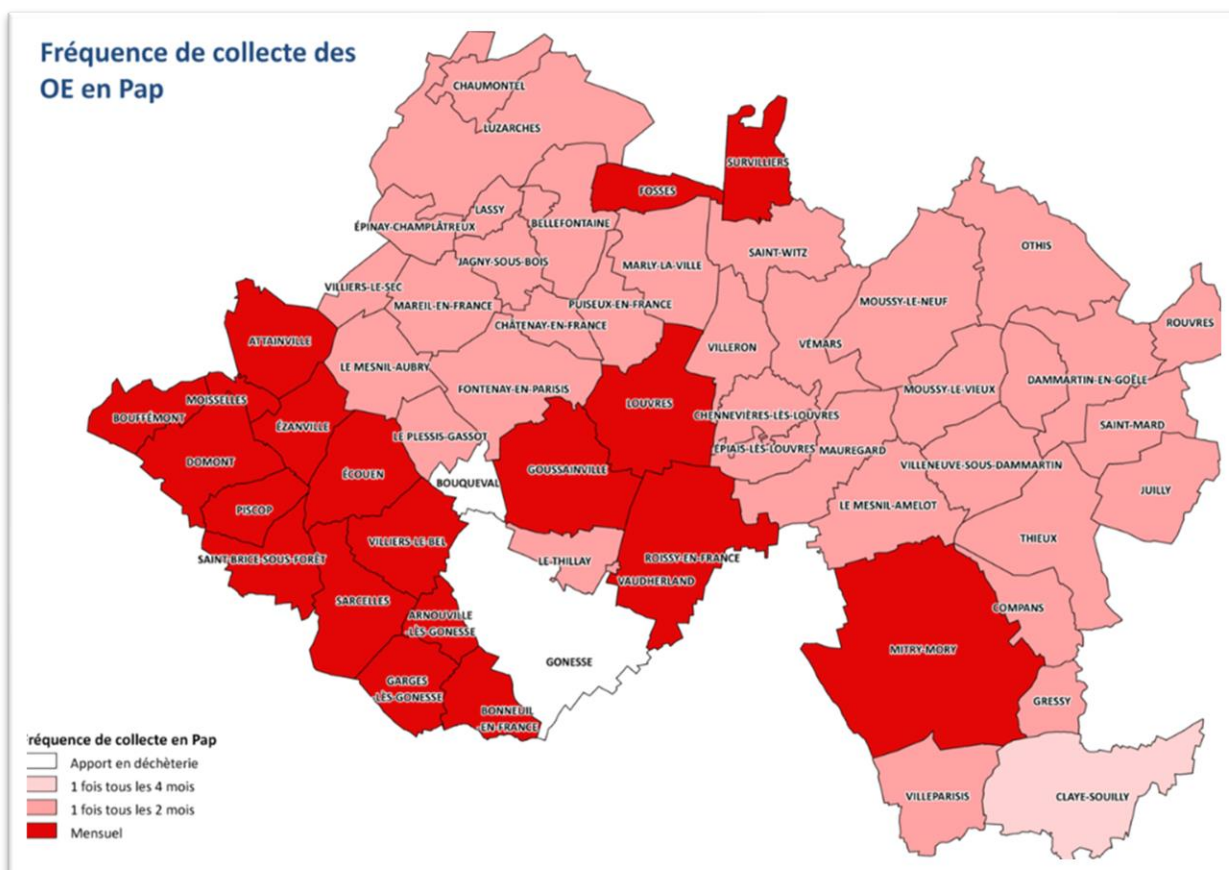
Rapporteurs : Malika CAUMONT et Cyril DIARRA

Madame CAUMONT et Monsieur DIARRA exposent :

### Contexte

Dans le cadre des COTECH « réduction de l'enfouissement » qui se sont tenus en 2022 et 2023, une étude d'optimisation du schéma de collecte des encombrants a été réalisée. Cette dernière a été présentée lors de la séance du 9 mars dernier.

En effet, avec l'impact de l'augmentation de la TGAP et les objectifs de taux de valorisation fixés, la collecte des encombrants en porte-à-porte, telle qu'elle est organisée aujourd'hui sur le territoire, va peser de plus en plus lourd dans le budget des collectivités. L'objectif est de profiter du renouvellement des marchés de collecte, en mai 2025, pour modifier les modalités de ramassage actuellement en place.



Cette étude comportait 2 phases :

Phase 1 : Etat des lieux de la collecte et du traitement des encombrants.

Phase 2 : Propositions d'optimisation de la collecte

Plusieurs pistes ont été explorées et présentées dans ce rapport, comprenant chacune leurs avantages ainsi que leurs inconvénients. Deux scénarios, dont une variante, ont été détaillés et chiffrés :

- Scenario « A » : passage à de la collecte sur rendez-vous sur l'habitat individuel et petits collectifs et maintien d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs.
- Scenario « A2 » : passage à de la collecte sur rendez-vous sur l'habitat individuel et petits collectifs avec collecte préservante et maintien d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs.
- Scenario « B » : passage à une collecte trimestrielle sur l'habitat individuel et petits collectifs et maintien d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs.

### **Schéma de collecte des encombrants retenu**

Suite à la présentation de l'étude, les membres du COTECH ont retenu le scénario « A2 » qui comprend les modalités de collecte suivantes :

- **Collecte sur rendez-vous en habitat individuel et petits collectifs ( - de 40 logements)**
  - **Règle de présentation :**
    - Du lundi matin au vendredi matin (aucune collecte après 14h). L'utilisateur n'a pas besoin d'être présent lors du passage du collecteur. Les déchets sont présentés à l'extérieur du domicile sur la voie publique ;
    - Sortie des encombrants par les usagers la veille au soir, ce qui permet au collecteur de ramasser un maximum de déchets avant les heures de pointe.
  - **Organisation et exécution de la prestation :**
    - La gestion des rendez-vous s'effectue via le numéro vert du syndicat et/ou par une plateforme de rendez-vous en ligne avec la transmission d'une date de passage en temps réel. Préalablement à l'obtention d'un rendez-vous, la liste des déchets à collecter sera à préciser par l'utilisateur. Une réorientation des déchets valorisables sera proposée automatiquement à l'utilisateur : don à une association, réparation, 1 pour 1, dépôt en déchèterie, etc... Cette procédure interne permettra d'améliorer le taux de valorisation et de diminuer la quantité de déchets présentés à la collecte ;
    - Le délai entre la prise de rendez-vous et l'enlèvement fixé à 15 jours maximum.
  - **Fréquence de collecte, quota annuel par adresse :**
    - 12 collectes/an soit un service équivalent ou supérieur au 6 collectes/an actuellement sur les communes de typologie rurale ;
    - Limitation en m<sup>3</sup> à définir pour chaque rendez-vous.
  - **Consignes de tri**
    - Redéfinir et mettre en cohérence les consignes de tri des encombrants en porte-à-porte avec le nouveau marché « tout venant » et les objectifs de valorisation fixés ;
    - Arrêter d'accepter de collecter les D3E avec les encombrants ;
    - Arrêter de collecter les petits objets non dangereux à mettre dans le bac à ordures ménagères ;
    - Arrêter de collecter le textile.
  - **Option « collecte préservante »**
    - Dans le cadre du contrat, il peut être demandé au collecteur de sélectionner les encombrants valorisables et de mettre en place une collecte spécifique : D3E, mobiliers, objets réutilisables... Cette opération peut s'effectuer par le biais d'une association ou du collecteur lui-même. Le lieu de dépôt reste à définir.
- **Collecte sur calendrier fixe pour les grands collectifs**
  - **Règle de présentation :**

- Du lundi après-midi jusqu' au jeudi ;
  - Sortie des encombrants par les gestionnaires la veille au soir, ce qui permet au collecteur de ramasser un maximum de déchets avant les heures de pointe et/ou le matin avant 7h. Mais cela impose de fortes contraintes horaires au collecteur et peut engendrer des difficultés dans l'optimisation du service.
- **Organisation et exécution de la collecte :**
    - Le planning de ramassage est édité et distribué chaque fin d'année aux gestionnaires.
  - **Fréquence de collecte, quota annuel par adresse :**
    - 12 collectes/an soit un service équivalent ou supérieur au 6 collectes/an actuellement sur les communes de typologie rurale ;
    - Limitation en m<sup>3</sup> à définir.
  - **Actions spécifiques sur habitat collectif :**
    - Profiter de l'avis consultatif demandé au SIGIDURS sur les permis de construire pour recommander la présence de locaux encombrants sur les grands collectifs ;
    - Imposer aux bailleurs de faire un pré tri avant la mise des encombrants sur la voie publique soit : petits objets non dangereux à mettre dans le bac à ordures ménagères, cartons et emballages recyclables à mettre dans le bacs jaune, flux des déchets dangereux, pneus, pièces automobiles ou tout autres déchets ne rentrant pas dans les consignes de tri des encombrants à faire collecter par une prestataire privé géré par le gestionnaire ;
    - Accompagner les gestionnaires dans l'élaboration de leur contrat avec les sociétés de nettoyage afin d'imposer les règles de pré-tri ;
    - Actions et outils de communication ciblés à mettre en place.

#### Objectif environnemental et financier attendu

- **Environnemental :**
  - 50 % à 60 % des déchets détournés de la collecte en porte-à-porte et valorisés ;
  - Qualité supérieure du flux des encombrants présentés à la collecte. En effet, il est demandé lors de la prise de rendez-vous la liste des déchets de l'utilisateur. Une réorientation des flux est effectuée en direct.
- **Financier :**
  - Estimation à environ 790 000 euros HT/an (collecte + traitement) économisés avec le scénario A2, comparé au maintien du schéma de collecte actuel, d'ici 2025 ;

	Scenario A1	Scenario A2	Scenario B	Réf. coûts 2021->2025
Cout collecte sur calendrier fixe tous les trimestres			1 244 971 €	
Cout collecte sur calendrier fixe tous les mois	217 583 €	217 583 €	217 583 €	
Cout collecte sur RV en BOM compactrice	929 083 €	746 757 €		
Cout collecte sur RV en camion hayon (20% des RV)		590 659 €		
<b>Coût Collecte</b>	<b>1 146 666 €</b>	<b>1 554 999 €</b>	<b>1 462 554 €</b>	<b>1 811 589 €</b>
<b>Cout Traitement</b>	<b>556 315 €</b>	<b>504 807 €</b>	<b>984 199 €</b>	<b>1 042 075 €</b>
<b>Cout complet</b>	<b>1 702 981 €</b>	<b>2 059 806 €</b>	<b>2 446 753 €</b>	<b>2 853 664 €</b>

#### Retour d'expérience

Il est à noter que de nombreuses collectivités en France sont déjà passées sur ces modalités de collecte des encombrants : Tri Action, Tri Or, la métropole de Lille, le Grand Nancy... Leur bilan est positif.

#### Planning opérationnel de déploiement

Lors du COTECH, la problématique de la date de lancement a été soulevée par les membres de l'assemblée. En effet, le démarrage de ce nouveau marché intégrant ces nouvelles modalités de collecte des encombrants aura lieu en mai 2025, soit

1 an avant les élections municipales. Dans ce contexte, il a été demandé d'étudier la possibilité de repousser la mise en place de cette nouvelle collecte à l'horizon de 2027.

Il est à noter que ce report engendrerait 2 années supplémentaires pour le syndicat à supporter le coût de la TGAP qui sera au plus haut (65 euros/T), ainsi qu'un impact financier sur la prestation de collecte par la mise en place de marchés transitoires ou d'un phasage du déploiement de cette nouvelle collecte impactant l'organisation et les moyens alloués par le prestataire qui sera retenu.

Cette étude, ainsi que la rédaction du marché d'appel d'offres relatif à cette nouvelle prestation, ont été confiées au bureau d'études Optaé dans la continuité du travail déjà réalisé.

***Les membres du Bureau syndical sont invités à prendre connaissance de ces informations.***

## **Point informatif - Rapport n° 9**

# **Renouvellement des marchés de collecte - Point d'étape**

Rédacteur : Christelle VINCO

**Rapporteurs : Malika CAUMONT et Cyril DIARRA**

**Madame CAUMONT et Monsieur DIARRA exposent :**

### **1. Contexte**

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le Sigidurs est assurée dans le cadre de 2 marchés :

- Le marché de collecte sur le territoire nord avec les prestataires de services SEPUR pour le lot n° 1 (ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants en porte-à-porte et apport volontaire) et COVED/PAPREC pour le lot n° 2 (verre en apport volontaire). Ce marché d'une durée de 5 ans, renouvelable 2 fois 1 an, se finalise au 31 octobre 2024.
- Le marché de collecte sur le territoire sud avec les prestataires de services VEOLIA (OTUS/AUBINE) pour le lot n° 1 (ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants en porte-à-porte et apport volontaire) et MINERIS pour le lot n° 2 (verre en apport volontaire). Ce marché d'une durée de 7 ans ferme, se finalise au 30 avril 2025.

Dans le cadre du renouvellement de ces 2 marchés, un important travail préparatoire est nécessaire, ce dès cette année.

Afin de préparer au mieux ce renouvellement, la constitution d'un groupe de travail a été validée lors du comité syndical du 9 mars dernier. Lors du dernier COTECH « réduction de l'enfouissement », il a été proposé aux élus présents de conserver ce même groupe.

### **2. Méthodologie retenue**

Afin d'obtenir l'ensemble des éléments nécessaires à la rédaction des pièces contractuelles, les actions suivantes avaient précédemment validées :

- Benchmark auprès de différents opérateurs de collecte (échange autour des nouvelles technologies, de l'allotissement, des clauses d'intéressements, de la formule de révision des prix...) ;
  - ✓ **Benchmark finalisé. 6 collecteurs ont été rencontrés : VEOLIA, SEPUR, OURRY, NICOLLIN, DERICHEBOURG et PAPREC.**
- Envoi d'un courrier d'information aux communes au schéma de collecte simple et qui ne rencontrent pas de difficultés particulières. Organisation d'un rendez-vous à la demande ;
  - ✓ **Publipostage envoyé aux 59 communes courant avril. 6 retours ont été réceptionnés.**
- Organisation de réunions de concertation avec les villes comprenant des spécificités et au schéma de collecte complexe, pour échanger notamment autour du planning de collecte actuel sur leur commune (Arnouville, Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Louvres, Mitry-Mory, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Sarcelles, Villeparisis et Villiers-le-Bel) ;
  - ✓ **Réunions de concertation et d'information en cours de planification. 4 rendez-vous ont été fixés : Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Fosses et Dammartin-en-Goële**
- Recueil de données et travail sur le terrain pour la mise à jour des annexes (fichiers d'accès, voies étroites, circuits de collecte...) ;
  - ✓ **Travail en cours par les services**

- Finalisation et validation des nouvelles modalités de collecte des encombrants dans le cadre du prochain COTECH « réduction de l'enfouissement » ;
  - ✓ Etude finalisée. Nouveau scénario de collecte pour les encombrants validé par les membres du COTECH. Les résultats de l'étude sont présentés lors des prochaines instances dans le cadre d'un rapport de synthèse. Le cahier des charges est maintenant à rédiger.
- Mise en exergue des optimisations encore possibles à l'échelle des nouveaux marchés ;
  - ✓ Travail en cours par les services. Etude sur l'optimisation de la collecte des ordures ménagères sur les villes, dont l'habitat pavillonnaire est actuellement toujours collecté 2 fois par semaine.

Dans le cadre de ce renouvellement, le cahier des charges sera rédigé par les services du Sigidurs à l'exception du lot et des parties relatifs à la collecte des encombrants. Il est proposé de solliciter un AMO pour la relecture de ce dernier, ainsi que pour l'accompagnement dans la procédure négociée : analyse des offres, gestion des entretiens...

La prestation est estimée entre 25 000 et 40 000 euros, selon les 1<sup>er</sup> devis réceptionnés.

***Les membres du Bureau syndical sont invités à prendre connaissance de ces informations.***

## Point informatif - Rapport n° 10

### État d'avancement des groupes de travail sur la réduction de l'enfouissement

Rédacteur : Laura VIENNE s/c Sébastien JACKY

Rapporteur : Maurice MAQUIN

Monsieur MAQUIN expose :

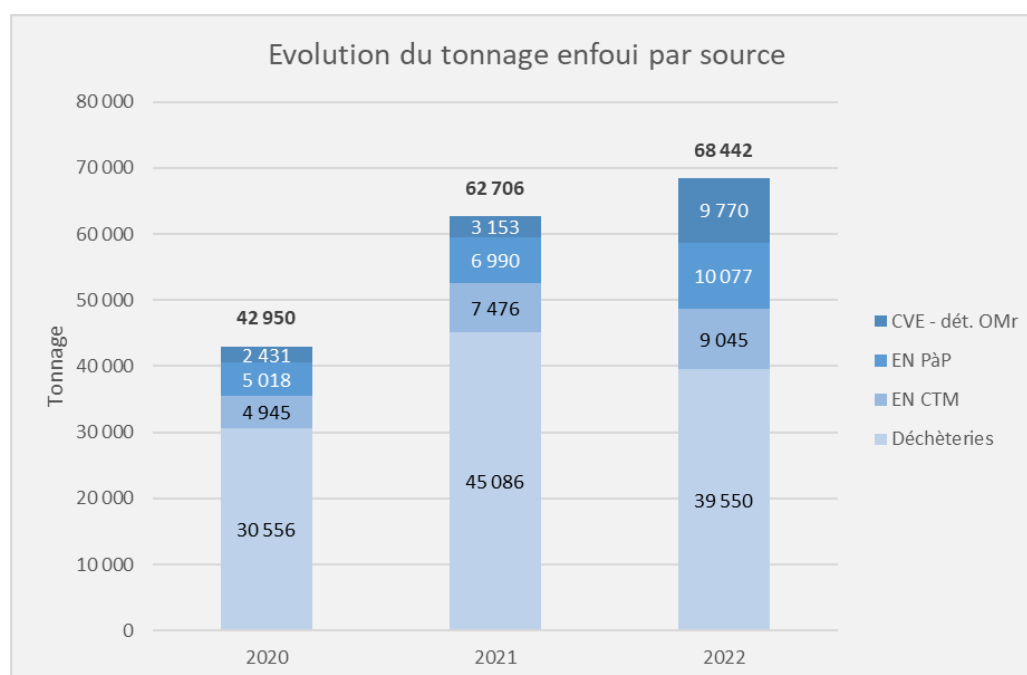
#### Contexte

L'augmentation importante de la TGAP, prévue jusqu'en 2025, et les échéances réglementaires liées à la réduction des quantités de déchets enfouis sont des enjeux forts pour le Sigidurs. Dans ce contexte, le Président a confié à Monsieur Maurice MAQUIN, Vice-Président, la présidence d'un groupe de travail sur la réduction de l'enfouissement.

Plusieurs thématiques ont été identifiées en fonction des sources d'enfouissement. Aussi, 4 comités techniques ont été constitués :

- Tout-Venant Non Valorisable (TVNV) et Tout-Venant Valorisable (TVV) des déchèteries (réfèrent : M. BOUCHE) ;
- Tout-venant des CTM (référente : Mme BIDEL) ;
- Tout-venant issu des collectes en porte-à-porte (réfèrents : Mme CAUMONT et M. DIARRA) ;
- Ordures ménagères détournées du CVE (réfèrent : M. MAQUIN).

La part de chacun de ces flux de déchets dans les tonnages totaux enfouis et leur évolution dans le temps est très variable, comme le montre le graphique ci-dessous.



Une action globale et concertée sur l'ensemble de ces flux est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés : maîtriser les coûts et améliorer la valorisation.

Depuis 2021, chaque thématique a fait l'objet d'un état des lieux et a abouti à la proposition d'un plan d'actions, validé par le Bureau syndical en décembre 2021. Le présent rapport, accompagné d'un support de présentation plus détaillé qui sera projeté lors du Bureau syndical, dresse l'état d'avancement de ces différents plans.

### **TVNI et TVI des déchèteries**

Actions réalisées ou en cours de déploiement :

- Modalités d'accès aux déchèteries : refonte du règlement intérieur avec la mise en place de quotas (15 passages / an dans la limite de 2 m<sup>3</sup> / passage) et l'instauration effective de l'obligation de tri. L'objectif est de limiter les apports des « faux particuliers » qui accèdent aux déchèteries. Ces changements de modalités d'accès sont accompagnés d'une importante opération de communication et de sensibilisation.
- 2 agents de valorisation sur les déchèteries en période de forte affluence pour améliorer l'accompagnement des usagers et optimiser le tri.
- Intensification du suivi des exploitants et des agents de valorisation grâce à un agent dédié au sein du Sigidurs.
- Mise en place de la filière plâtre depuis janvier 2023.
- Déploiement de la filière REP Déchets d'Eléments d'Ameublement sur les 2 déchèteries de Seine-et-Marne et amélioration de la coordination avec l'éco-organisme.
- Inscription de clauses d'intéressement dans le nouveau marché d'exploitation : objectif fixé à 41 % de valorisation matière avec un système de pénalités en cas de non-atteinte de l'objectif.

Autres actions à mettre en place :

- Mise en place de nouvelles filières REP : articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardin, outillage du peintre, petits extincteurs, déchets du bâtiment. Pour cette dernière, compte tenu des tonnages très importants, quelle sera la prise en charge des coûts / tonnages par l'éco-organisme ?
- Déploiement du réemploi sur les déchèteries non équipées de caissons.
- Réflexion sur la création d'une ressourcerie des matériaux sur la future déchèterie de Gonesse.

### **Tout-venant des CTM**

Actions réalisées ou en cours de déploiement :

- Mise en place du tri sur le CTM de Sarcelles – arrêt de la collecte du flux TVNV.
- Mise à jour du règlement des CTM.
- Poursuite de la sensibilisation des communes et des services techniques au tri des déchets et notamment aux coûts de gestion en fonction des filières de traitement.
- Orientation des corbeilles de rue des communes limitrophes vers le CVE pour permettre leur valorisation énergétique.
- Mise en place de la filière REP Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), qui représentent une part importante du tout-venant des CTM, sur 2 CTM tests.

Autres actions à mettre en place :

- Déploiement de bornes aériennes carton.
- Poursuite du déploiement des filières REP.

### **Tout-venant issu des collectes en porte-à-porte**

Actions réalisées ou en cours de déploiement :

- Changement des modalités de collecte : cette action fait l'objet d'un rapport spécifique.
- Communication auprès des usagers sur le tri des encombrants avec pour objectif de réduire les erreurs de tri lors de la présentation des encombrants à la collecte et de permettre une meilleure valorisation.

Autres actions à mettre en place :

- Dans l'habitat collectif, réalisation d'un pré-tri des encombrants par les bailleurs et/ou société de nettoyage avant présentation à la collecte.

### **Ordures ménagères détournées**

Actions réalisées ou en cours de mise en œuvre :

- Optimisation des arrêts techniques.
- Mise en balle des OMr et stockage, puis retour sur le CVE : 1 900 tonnes en 2022.

Autres actions à mettre en place :

- Mise en place d'une convention avec d'autres CVE.
- Réflexion sur l'augmentation du PCI accepté par le CVE.

### **Perspectives**

Si l'impact de la mise en place de ces actions sur les tonnages enfouis en 2022 n'est pas significatif, il sera plus visible à partir de l'année 2023. En effet, les deux principales actions permettant de réduire l'enfouissement sont l'application des quotas en déchèteries, qui interviendra à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, et les changements de modalités de collecte des encombrants en porte-à-porte, lors du renouvellement des marchés en 2025.

Par ailleurs, le renouvellement du marché de traitement des encombrants issus du porte-à-porte, des CTM et des déchèteries au 1<sup>er</sup> janvier 2024, permettra également d'améliorer de façon significative la valorisation matière et de réduire, dans le même temps, la part de déchets enfouis.

Ce nouveau marché, en cours de consultation, soulève la problématique des déchets des CTM et notamment de leur composition très hétérogène. Compte tenu des obligations de valorisation qui seront demandées au futur prestataire, il sera nécessaire de mieux encadrer le type de déchets déposés en tout-venant.

***Les membres du Comité syndical sont invités à prendre connaissance de ces éléments.***

## Point informatif - Rapport n° 11

# Synthèse de l'étude d'optimisation du schéma de collecte des encombrants en porte-à-porte

Rédacteur : Christelle VINCO

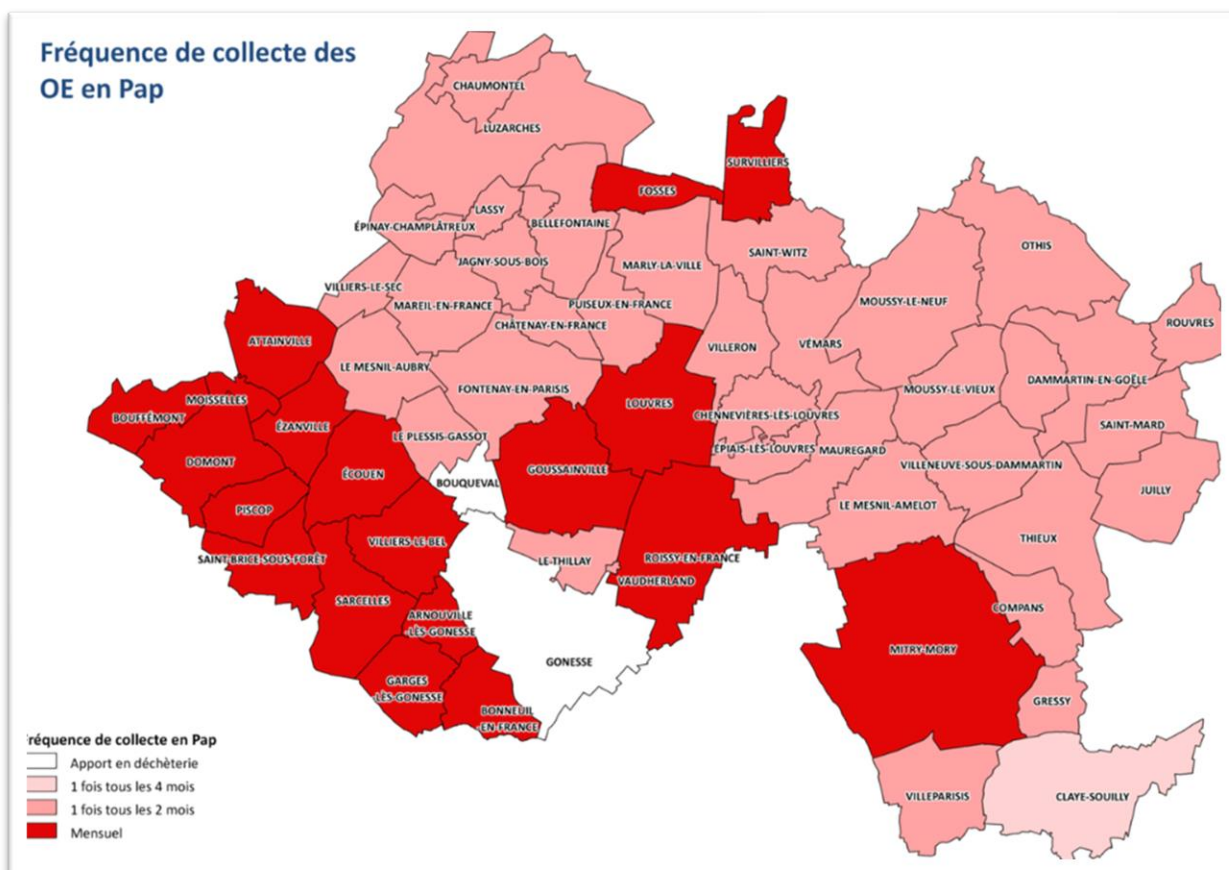
Rapporteurs : Malika CAUMONT et Cyril DIARRA

Madame CAUMONT et Monsieur DIARRA exposent :

### Contexte

Dans le cadre des COTECH « réduction de l'enfouissement » qui se sont tenus en 2022 et 2023, une étude d'optimisation du schéma de collecte des encombrants a été réalisée. Cette dernière a été présentée lors de la séance du 9 mars dernier.

En effet, avec l'impact de l'augmentation de la TGAP et les objectifs de taux de valorisation fixés, la collecte des encombrants en porte-à-porte, telle qu'elle est organisée aujourd'hui sur le territoire, va peser de plus en plus lourd dans le budget des collectivités. L'objectif est de profiter du renouvellement des marchés de collecte, en mai 2025, pour modifier les modalités de ramassage actuellement en place.



Cette étude comportait 2 phases :

Phase 1 : Etat des lieux de la collecte et du traitement des encombrants.

Phase 2 : Propositions d'optimisation de la collecte

Plusieurs pistes ont été explorées et présentées dans ce rapport, comprenant chacune leurs avantages ainsi que leurs inconvénients. Deux scénarios, dont une variante, ont été détaillés et chiffrés :

- Scenario « A » : passage à de la collecte sur rendez-vous sur l'habitat individuel et petits collectifs et maintien d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs.
- Scenario « A2 » : passage à de la collecte sur rendez-vous sur l'habitat individuel et petits collectifs avec collecte préservante et maintien d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs.
- Scenario « B » : passage à une collecte trimestrielle sur l'habitat individuel et petits collectifs et maintien d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs.

### **Schéma de collecte des encombrants retenu**

Suite à la présentation de l'étude, les membres du COTECH ont retenu le scénario « A2 » qui comprend les modalités de collecte suivantes :

- **Collecte sur rendez-vous en habitat individuel et petits collectifs ( - de 40 logements)**
  - **Règle de présentation :**
    - Du lundi matin au vendredi matin (aucune collecte après 14h). L'utilisateur n'a pas besoin d'être présent lors du passage du collecteur. Les déchets sont présentés à l'extérieur du domicile sur la voie publique ;
    - Sortie des encombrants par les usagers la veille au soir, ce qui permet au collecteur de ramasser un maximum de déchets avant les heures de pointe.
  - **Organisation et exécution de la prestation :**
    - La gestion des rendez-vous s'effectue via le numéro vert du syndicat et/ou par une plateforme de rendez-vous en ligne avec la transmission d'une date de passage en temps réel. Préalablement à l'obtention d'un rendez-vous, la liste des déchets à collecter sera à préciser par l'utilisateur. Une réorientation des déchets valorisables sera proposée automatiquement à l'utilisateur : don à une association, réparation, 1 pour 1, dépôt en déchèterie, etc... Cette procédure interne permettra d'améliorer le taux de valorisation et de diminuer la quantité de déchets présentés à la collecte ;
    - Le délai entre la prise de rendez-vous et l'enlèvement fixé à 15 jours maximum.
  - **Fréquence de collecte, quota annuel par adresse :**
    - 12 collectes/an soit un service équivalent ou supérieur au 6 collectes/an actuellement sur les communes de typologie rurale ;
    - Limitation en m<sup>3</sup> à définir pour chaque rendez-vous.
  - **Consignes de tri**
    - Redéfinir et mettre en cohérence les consignes de tri des encombrants en porte-à-porte avec le nouveau marché « tout venant » et les objectifs de valorisation fixés ;
    - Arrêter d'accepter de collecter les D3E avec les encombrants ;
    - Arrêter de collecter les petits objets non dangereux à mettre dans le bac à ordures ménagères ;
    - Arrêter de collecter le textile.
  - **Option « collecte préservante »**
    - Dans le cadre du contrat, il peut être demandé au collecteur de sélectionner les encombrants valorisables et de mettre en place une collecte spécifique : D3E, mobiliers, objets réutilisables... Cette opération peut s'effectuer par le biais d'une association ou du collecteur lui-même. Le lieu de dépôt reste à définir.
- **Collecte sur calendrier fixe pour les grands collectifs**
  - **Règle de présentation :**

- Du lundi après-midi jusqu' au jeudi ;
  - Sortie des encombrants par les gestionnaires la veille au soir, ce qui permet au collecteur de ramasser un maximum de déchets avant les heures de pointe et/ou le matin avant 7h. Mais cela impose de fortes contraintes horaires au collecteur et peut engendrer des difficultés dans l'optimisation du service.
- **Organisation et exécution de la collecte :**
    - Le planning de ramassage est édité et distribué chaque fin d'année aux gestionnaires.
  - **Fréquence de collecte, quota annuel par adresse :**
    - 12 collectes/an soit un service équivalent ou supérieur au 6 collectes/an actuellement sur les communes de typologie rurale ;
    - Limitation en m<sup>3</sup> à définir.
  - **Actions spécifiques sur habitat collectif :**
    - Profiter de l'avis consultatif demandé au SIGIDURS sur les permis de construire pour recommander la présence de locaux encombrants sur les grands collectifs ;
    - Imposer aux bailleurs de faire un pré tri avant la mise des encombrants sur la voie publique soit : petits objets non dangereux à mettre dans le bac à ordures ménagères, cartons et emballages recyclables à mettre dans le bacs jaune, flux des déchets dangereux, pneus, pièces automobiles ou tout autres déchets ne rentrant pas dans les consignes de tri des encombrants à faire collecter par une prestataire privé géré par le gestionnaire ;
    - Accompagner les gestionnaires dans l'élaboration de leur contrat avec les sociétés de nettoyage afin d'imposer les règles de pré-tri ;
    - Actions et outils de communication ciblés à mettre en place.

#### Objectif environnemental et financier attendu

- **Environnemental :**
  - 50 % à 60 % des déchets détournés de la collecte en porte-à-porte et valorisés ;
  - Qualité supérieure du flux des encombrants présentés à la collecte. En effet, il est demandé lors de la prise de rendez-vous la liste des déchets de l'utilisateur. Une réorientation des flux est effectuée en direct.
- **Financier :**
  - Estimation à environ 790 000 euros HT/an (collecte + traitement) économisés avec le scénario A2, comparé au maintien du schéma de collecte actuel, d'ici 2025 ;

	Scenario A1	Scenario A2	Scenario B	Réf. coûts 2021->2025
Cout collecte sur calendrier fixe tous les trimestres			1 244 971 €	
Cout collecte sur calendrier fixe tous les mois	217 583 €	217 583 €	217 583 €	
Cout collecte sur RV en BOM compactrice	929 083 €	746 757 €		
Cout collecte sur RV en camion hayon (20% des RV)		590 659 €		
<b>Coût Collecte</b>	<b>1 146 666 €</b>	<b>1 554 999 €</b>	<b>1 462 554 €</b>	<b>1 811 589 €</b>
<b>Cout Traitement</b>	<b>556 315 €</b>	<b>504 807 €</b>	<b>984 199 €</b>	<b>1 042 075 €</b>
<b>Cout complet</b>	<b>1 702 981 €</b>	<b>2 059 806 €</b>	<b>2 446 753 €</b>	<b>2 853 664 €</b>

#### Retour d'expérience

Il est à noter que de nombreuses collectivités en France sont déjà passées sur ces modalités de collecte des encombrants : Tri Action, Tri Or, la métropole de Lille, le Grand Nancy... Leur bilan est positif.

#### Planning opérationnel de déploiement

Lors du COTECH, la problématique de la date de lancement a été soulevée par les membres de l'assemblée. En effet, le démarrage de ce nouveau marché intégrant ces nouvelles modalités de collecte des encombrants aura lieu en mai 2025, soit

1 an avant les élections municipales. Dans ce contexte, il a été demandé d'étudier la possibilité de repousser la mise en place de cette nouvelle collecte à l'horizon de 2027.

Il est à noter que ce report engendrerait 2 années supplémentaires pour le syndicat à supporter le coût de la TGAP qui sera au plus haut (65 euros/T), ainsi qu'un impact financier sur la prestation de collecte par la mise en place de marchés transitoires ou d'un phasage du déploiement de cette nouvelle collecte impactant l'organisation et les moyens alloués par le prestataire qui sera retenu.

Cette étude, ainsi que la rédaction du marché d'appel d'offres relatif à cette nouvelle prestation, ont été confiées au bureau d'études Optaé dans la continuité du travail déjà réalisé.

***Les membres du Comité syndical sont invités à prendre connaissance de ces informations.***

# Renouvellement des marchés de collecte - 1<sup>er</sup> mai 2025

Réunion de présentation - *Lundi 20 novembre 2023*

établissement public

PRÉVENTION | COLLECTE | VALORISATION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS



**SIGIDURS**

# Planning

- **2023** : phase préparatoire : veille stratégique comprenant la rencontre de différents collecteurs, l'organisation de réunions de concertation avec les communes, étude et rédaction des pièces techniques et administratives
- **Janv 2024** : finalisation des pièces du marché par les services
- **Fev 2024** : programmation d'une seconde réunion de travail
- **Mars 2024** : publication du marché
- **Sept 2024** : attribution du marché
- **Mai 2025** : démarrage des nouvelles prestations de collecte avec un phasage des optimisations les plus impactantes au 1<sup>er</sup> janvier 2027



# Veille stratégique : Sourcing collecteurs

- Sourcing effectué auprès de 6 collecteurs :
  - ✓ Sepur
  - ✓ Ourry
  - ✓ Nicollin
  - ✓ Derichebourg
  - ✓ Paprec
  - ✓ Véolia
- Points importants abordés lors de ces rencontres:
  - ✓ Allotissement
  - ✓ Durée du marché
  - ✓ Schéma/fréquence de collecte – Optimisation des tournées
  - ✓ Décarbonation du parc de véhicules
  - ✓ Nouvelles technologies embarquées

# Structure du marché

- **Type de procédure** : Marché d'appel d'offre avec négociation
- **Allotissement** : Marché alloti en 3 lots distincts
  - ✓ Lot n°1 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire nord OM, CS, DV et ENC
  - ✓ Lot n°2 : collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire sud OM, CS, DV et ENC
  - ✓ Lot n°3 : collecte du verre en bornes d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire
- **Phasage** : Mise en place des dernières optimisations de collecte en OM et des nouvelles modalités de collecte des encombrants sur l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2027
- **Durée du marché** : 7 ans +1 an +1an

# Structure du marché

- Révision des prix : fréquence trimestrielle
- Tarification : prix forfaitaire pour les flux OM et CS en PAP  
prix à la tonne pour les flux OM et CS en AV  
prix forfaitaire ou mixte pour le flux DV (Travail en cours)  
prix à la tonne ou au rdvs (Travail en cours)
- Clauses d'intéressement : systèmes de bonus-malus sur la qualité de la prestation, sur l'amélioration du taux de refus en CS et le taux de valorisation des ENC (Travail en cours)
- Critère d'attribution : A définir. Réflexion à avoir notamment sur la pondération du critère environnemental

# Les grands principes du marché

- Conteneurisation de l'ensemble des collectes : OM, CS et DV
- Fréquence de collecte :
  - ✓ OM : C1 en habitat pavillonnaire et C2 en habitat collectif et centre-ville (Jusqu'à C4+ pour certaines spécificités )
  - ✓ CS : C1
  - ✓ DV : adaptée à la saisonnalité
  - ✓ ENC : mise en place des nouvelles modalités de collecte sur Rdvs pour l'habitat pavillonnaire ou mensuel sur calendrier fixe pour l'habitat collectif
- Double poste autorisé
- Application et respect de la R437 de la CRAMIF/Monorippeur autorisé
- Maintien au maximum du calendrier de collecte actuel
- Accentuer la démarche de contrôle lors de la collecte dans le respect des consignes de tri et ce, dans l'objectif d'améliorer le taux de refus et de limiter l'enfouissement

# Les grands principes du marché

- Déploiement d'outils informatiques : dématérialisation des remontées d'information, géolocalisation, lecture de puce, caméra embarquée...
- Trémie haute afin d'éviter toute collecte manuelle
- Véhicules de petits gabarits (12T PTAC max) pour réaliser la collecte des voies étroites en OM, CS, DV et ENC.
- Objectif de décarbonation de la flotte de véhicule avec une diminution de taux d'émission de CO2. Arrêt des BOM Diesel.
  - Oléo 100, Dielix... (À base d'huile usagée ou de colza..)
  - Électrique
  - BioGNV
  - Hydrogène

# Points opérationnels – Exécution du service

- Horaire de début de collecte : 4h30
- Horaire de fin de collecte : 00h00
- Collecte des jours fériés maintenue
- Arrêt de la collecte des anciens bacs pour les flux OM et CS
- Limitation à 3 bacs DV par foyer + fagots
- Refus des demandes d'étrennes des équipages à la population
- Obligation de nettoyage sous 24h en cas de souillure de la voie publique et sous 2h en cas de fuite d'huile avec sécurisation

# Optimisations de collecte à intégrer

## Nouvelles modalités de collecte des encombrants



# Optimisations de collecte à intégrer

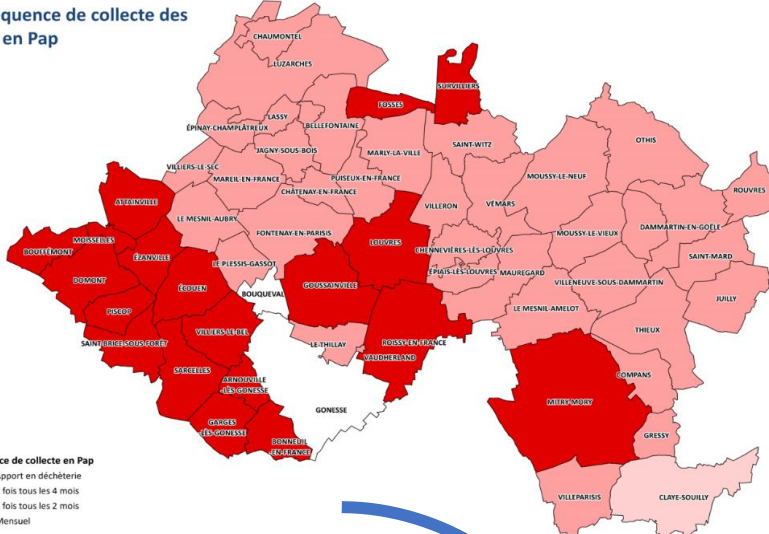
## Nouvelles modalités de collecte des encombrants



# Optimisations de collecte à intégrer

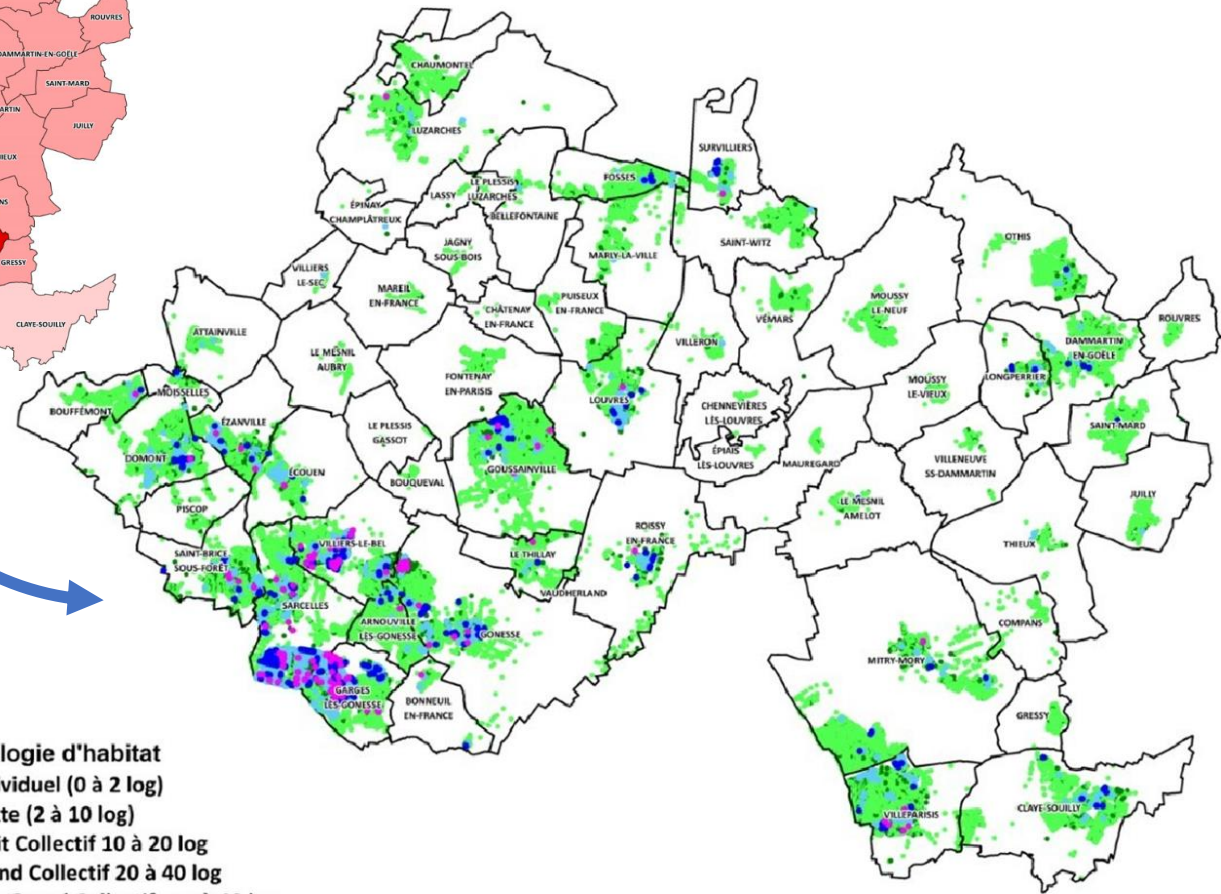
## Nouvelles modalités de collecte des encombrants

Fréquence de collecte des OE en Pap



Fréquence de collecte en Pap

- Apport en déchèterie
- 1 fois tous les 4 mois
- 1 fois tous les 2 mois
- Mensuel



**Typologie d'habitat**

- Individuel (0 à 2 log)
- Mixte (2 à 10 log)
- Petit Collectif 10 à 20 log
- Grand Collectif 20 à 40 log
- Très Grand Collectif sup à 40 log

# Optimisations de collecte à intégrer

## Nouvelle modalités de collecte des encombrants

- Maintien d'une collecte fixe mensuelle sur l'habitat collectif (plus de 40 logements)
    - ✓ Obligation de prétri avant la dépose sur la voie publique
    - ✓ Respect des consignes de tri
    - ✓ Mise à disposition d'équipements complémentaires : BA carton, D3E, borne textile...
    - ✓ Sensibilisation des gardiens et des sociétés de nettoyage
    - ✓ Réunion d'information
    - ✓ Accompagnement pour intégration de clauses spécifiques dans les contrats de nettoyage
    - ✓ Etablissement de convention/Charte de partenariat
    - ✓ Campagne de sensibilisation des résidents
- .....> Prestation de collecte demandée du mardi au jeudi

# Optimisations de collecte à intégrer

## Nouvelles modalités de collecte des encombrants

- Collecte sur rendez-vous pour l'habitat pavillonnaire
  - ✓ 12 rdvs/foyer/an
  - ✓ Gestion des appels et des rdvs par le titulaire
  - ✓ Délai d'intervention fixé à 10 jours max avec obligation d'optimisation des tournées
  - ✓ Dépôt des déchets la veille au soir après 19h
  - ✓ Identification des dépôts et transmission du listing aux communes pour information
  - ✓ Respect des consignes de tri : arrêt de la collecte des D3E, des petits OM...
  - ✓ Limitation la présentation des ENC à 2m3 par foyer
  - ✓ Mise en place d'une collecte préservante pour les objets pouvant bénéficier d'une seconde vie.

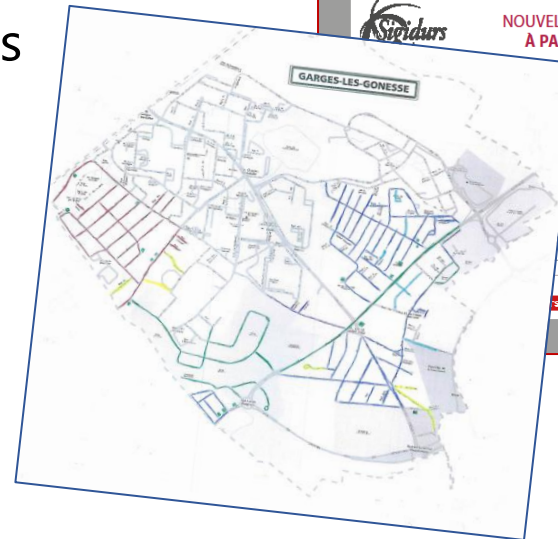
.....> Plan de communication sur les consignes de tri à prévoir en amont



# Optimisations de collecte à intégrer

## Collecte des OM

- Finalisation de l'harmonisation des fréquences de collecte des OM à l'échelle du territoire du Sigidurs sur l'habitat pavillonnaire.
  - ✓ passage d'un ramassage de 2 à 1 fois par semaine (C1) pour les secteurs pavillonnaires des villes de Sarcelles et Garges-les-Gonnesse
  - ✓ Changement du volume des bacs OM à prévoir
  - ✓ Campagne de sensibilisation
  - ✓ Adaptation des tournées CS



# A intégrer ?

## Les doléances émises par les communes

- Concertation :
  - ✓ Courriers d'information envoyés au 59 communes adhérentes relatif au renouvellement du marché
  - ✓ Transmission de l'étude relative à l'optimisation de la collecte des encombrants
  - ✓ 18 communes rencontrées entre juin et novembre 2023

Communes	Flux concerné	Doléances					Retenu
		Horaire	Fréquence	Qualité de service	Moyens technique	Objet de la demande	
Ezanville	OM	x				Collecte des OM le vendredi en fin d'après-midi est trop tardive.	
Villiers le Bel - Arnouville	OM	x				Revoir les horaires de collecte de la rue Pierre Sébard (secteur Gare)	
Arnouville	Tous flux	x	x			Demande le minimum de changement du calendrier de collecte	
Sarcelles	OM		x			Diminution de la fréquence de collecte sur l'avenue du 8 mai 1945	
	CS		x			Augmentation de la fréquence de collecte de C1 à C2 sur l'avenue du 8 mai 1945	

# A intégrer ?

## Doléances des communes

Communes	Flux concerné	Doléances					Retenu
		Horaire	Fréquence	Qualité de service	Moyens technique	Objet de la demande	
Saint-Brice-sous-Forêt	OM		x			Demande de passage en C2 d'un restaurant et de la boulangerie	
	DV		x			Intégration de points de dépôts de sapins en janvier	
Moisselles	OM		x			Demande de passage en C2 de la nouvelle boulangerie	
Roissy en France	OM	x				Demande une collecte le matin ou entre 15h et 17h pour la rue principale composée de beaucoup de restaurateurs	
Louvres	OM				x	Demande à intégrer le futur marché alimentaire	
Gonesse	Tous flux	x				Transmission d'une liste de collectifs à collecter après 10h	
Villiers le Bel	Tous flux	x				Demande fin de collecte pour les collectifs à 16h	
Domont	DV		x			Demande un début de la collecte plus tôt au printemps (en mars)	
Goussainville	OM	x				Collecte des OM le vendredi en fin d'après-midi est trop tardive. Souhaiterait une collecte entre 9h et 15h	

# A intégrer ?

## Doléances des communes

Communes	Flux concerné	Doléances					
		Horaire	Fréquence	Qualité de service	Moyens technique	Objet de la demande	Retenu
Gonesse	DV	x				Demande un début de collecte plus tôt (en mars)	
Gonesse	Tous flux				x	Demande d'inclure une liste de rue à collecter en mini benne (6T)	
Villiers le Bel	Tous flux	x				Demande la collecte de la Mini benne sur les même jours que la 26 T	
Moussy-le-neuf	DV		x			Demande une collecte hebdomadaire pendant la période estivale (juillet-aout)	
Moisselles	ENC		x			Proposition de passer à une fréquence de collecte trimestrielle	
Dammartin en goele	Tous flux				x	Prévoir une BOM dans la capacité de collecte des bornes enterrées en forte pente (limité actuellement à 5%)	

# Travail à poursuivre...

- Finalisation du cahier des charges par les services.  
Rédaction des articles relatifs aux nouvelles modalités de collecte des ENC par le cabinet Optaé ayant réalisé l'étude dans le cadre du COTECH « enfouissement »
- Lancement de la consultation et attribution de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant la relecture du DCE rédigé par les services pour analyse critique, suivi de la procédure, accompagnement dans les réunions de négociation... analyse des offres...

# Merci pour votre attention

établissement public

PRÉVENTION | COLLECTE | VALORISATION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS



**SIGIDURS**



Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération  
des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles

# ETUDE D'OPTIMISATION DU SCHEMA DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Synthèse – Bureau Syndical 19/06/23

9 mars 2023

optae



# SOMMAIRE

1. Etat des lieux technique et financier
2. Retours d'expérience
3. Scenarii et chiffrage
4. Options d'allotissement pour le renouvellement du marche de collecte et mode de facturation
5. Autres leviers d'optimisation de collecte
6. Leviers d'optimisation de la valorisation
7. Planning

# CONTEXTE

## BESOIN D'OPTIMISER LA GESTION DES ENCOMBRANTS

L'augmentation du taux de valorisation et la réduction du taux d'enfouissement des déchets constitue un des objectifs du syndicat.

Economiquement, avec l'augmentation de la TGAP, la gestion des encombrants telle qu'aujourd'hui pèserait de plus en plus lourd sur le budget et donc sur la TEOM demandée aux administrés.

Il convient d'étudier comment optimiser la gestion de collecte et traitement des encombrants.

La présente étude se décompose en deux phases :

### 1. Etat des lieux de la collecte et traitement des encombrants.

### 2. Etudes des solutions d'optimisation

Plusieurs pistes sont explorées et présentées dans ce rapport avec leurs avantages et inconvénients.

Deux scénarios sont détaillés et chiffrés.

- **Scenario A : passage à la collecte sur RV pour l'habitat individuel et petit collectif, et collecte mensuelle sur les grands collectifs.**
- **Scenario B : harmonisation sur tout le territoire en collecte sur calendrier, trimestrielle pour l'habitat individuel et petit collectif, et mensuelle sur les grands collectifs.**



# ETAT DES LIEUX

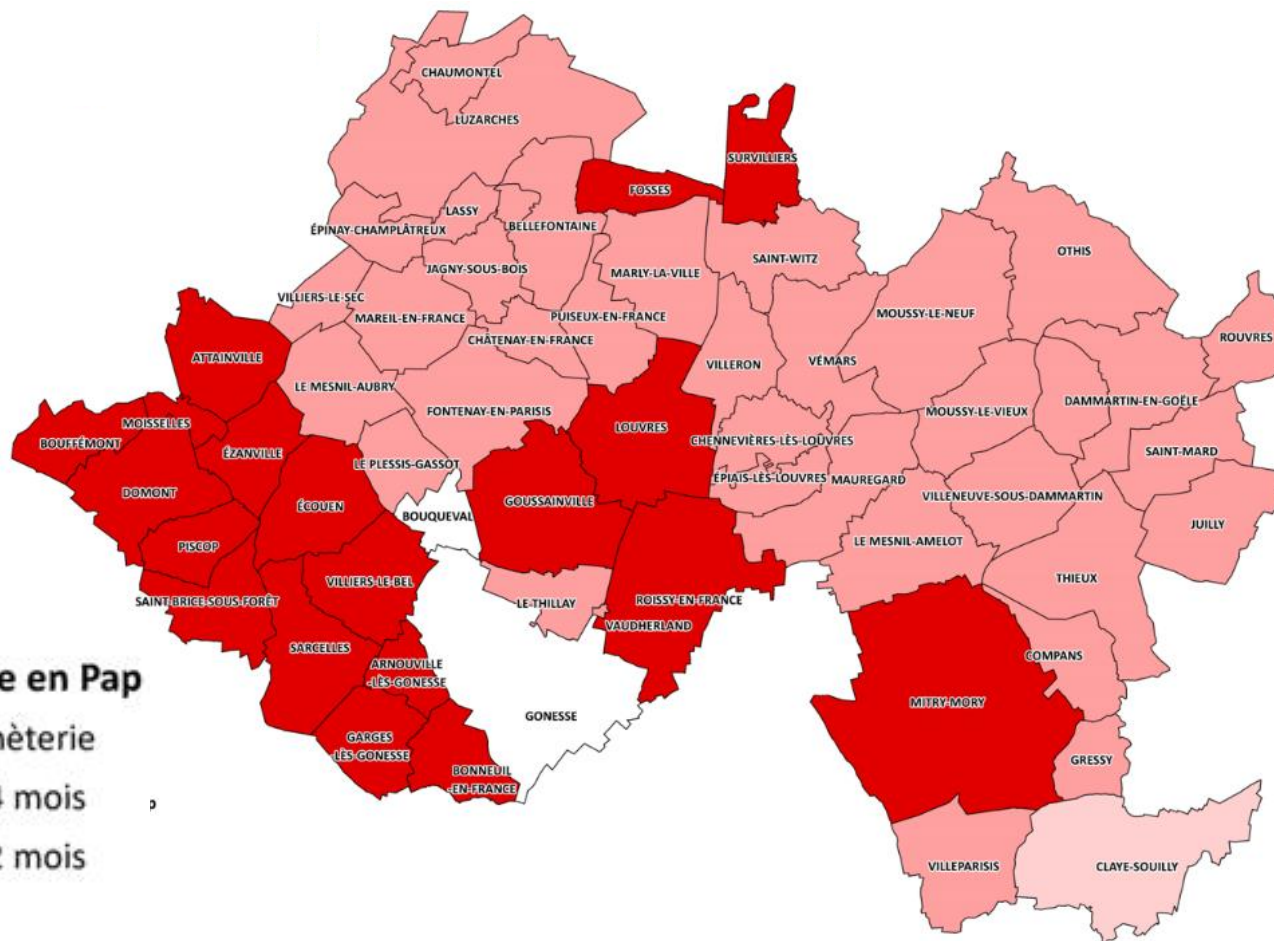




# ANALYSE DU TERRITOIRE – FRÉQUENCE DE COLLECTE

## FREQUENCE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ACTUELLE

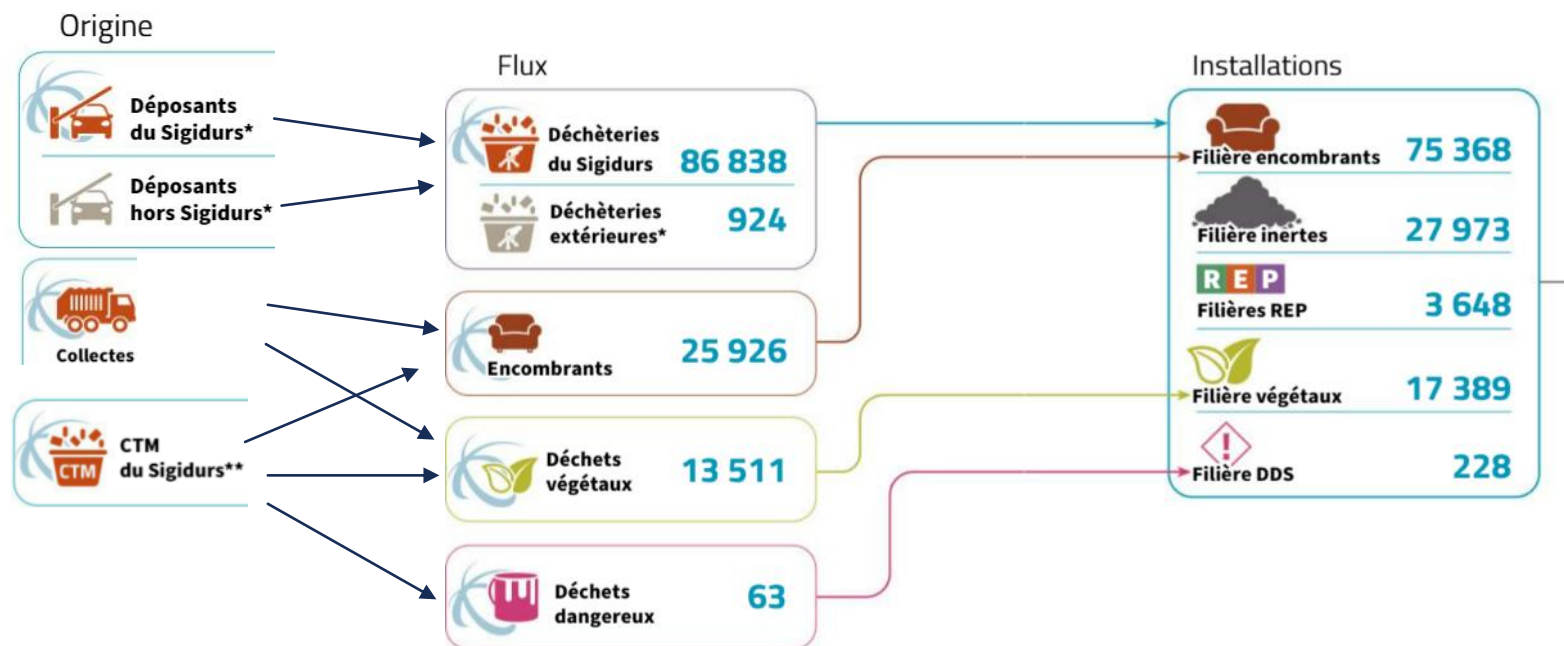
Niveau de service	Nbre Communes	Rural dispersé	Rural avec centre-ville	Mixte à dominante rurale	Mixte à dominante urbaine	Urbain	Urbain dense	Touristique ou commercial
PAP : Un passage par mois	21		0	1	2	8	8	2
PAP : Un passage tous les 2 mois	37	2	3	13	7	8	1	3
PAP : 1 passage tous les 4 mois	1 (Claye Souilly)							
Apport volontaire en déchèterie	1 (Bouqueval)							
Sur RV pour usagers sans voiture	1 (Gonesse)							



# ETAT DES LIEUX – ORIGINES DES ENCOMBRANTS

## FLUX ENCOMBRANTS

## Infographie du rapport annuel 2021



On trouve des types de déchets inclus dans le TVI/TVNI mais interdits à la collecte des encombrants dans le règlement de collecte.

- ex, TVI : souche
- Ex, TVNI : miroirs, vitres
- les éléments inférieurs à 80cm



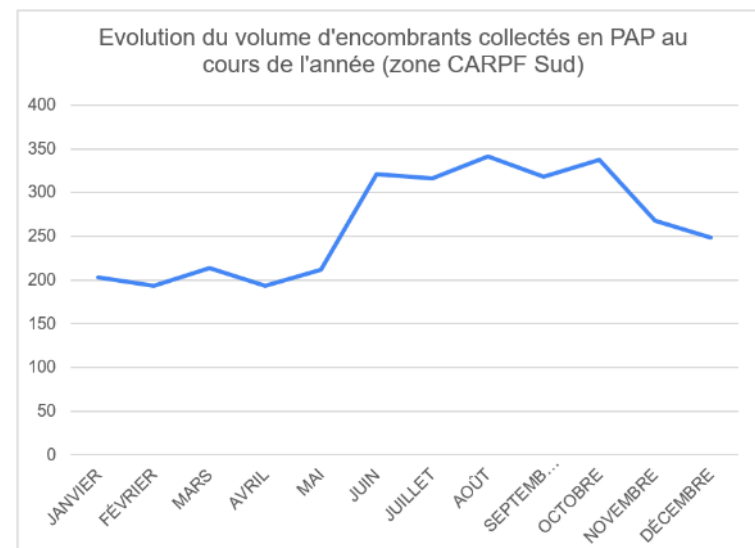
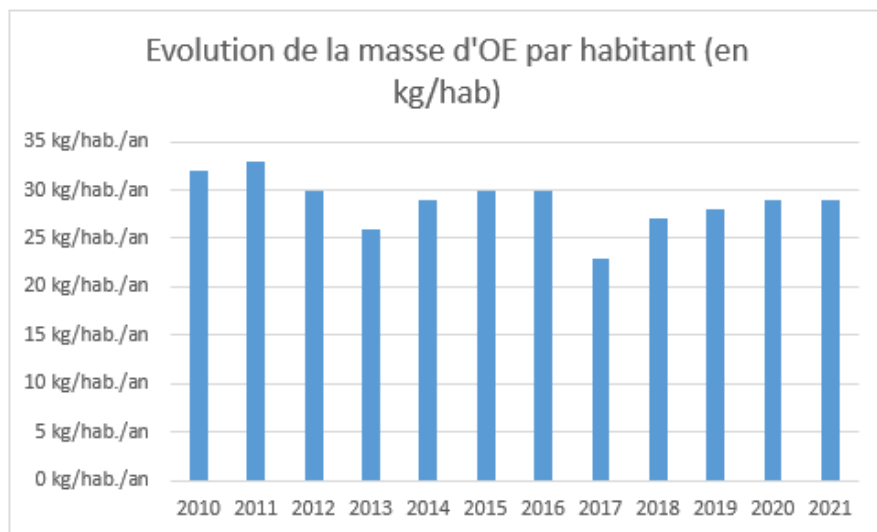
### Les encombrants

Les encombrants issus des CTM et des collectes en porte-à-porte sont acheminés sur un site assurant un tri sommaire des déchets de façon à permettre de valoriser certains déchets. **Ainsi, plus des trois quarts de ces déchets peuvent être valorisés, soit par recyclage, soit par valorisation énergétique.**

Tonnages	2019	2020	2021
Déchets issus des collectes en porte-à-porte	11 405	11 947	11 987
Déchets des CTM	10 034	10 891	11 122
Déchets issus des déchèteries	TVNI	32 671	27 940
	TVI	8 516	9 044
			<b>36 974</b>
			<b>14 960</b>

# ETAT DES LIEUX – QUANTITÉS OE ISSUS DU PÀP

Kg DMA traité par habitant	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères résiduelles	324	323	310	307	309	301	299	291	291	292	297	297
Emballages et papiers	23	24	25	26	27	27	29	34	39	42	44	47
Verre	10	10	10	9	9	9	9	11	11	11	11	11
Déchets végétaux	21	24	28	27	29	25	27	34	35	36	31	42
<b>Encombrants</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
Déchèteries	58	80	83	87	100	115	112	131	155	155	152	208
<b>Total</b>	<b>468</b>	<b>493</b>	<b>486</b>	<b>483</b>	<b>504</b>	<b>507</b>	<b>506</b>	<b>524</b>	<b>558</b>	<b>564</b>	<b>564</b>	<b>633</b>



- Tonnages assez stables depuis 2018.
- Tonnages 2017 sont moindres, probablement dû à des changements de modalités de collecte (fréquence).
- Saisonnalité avec d'avantages de quantité déposées de juin à octobre.

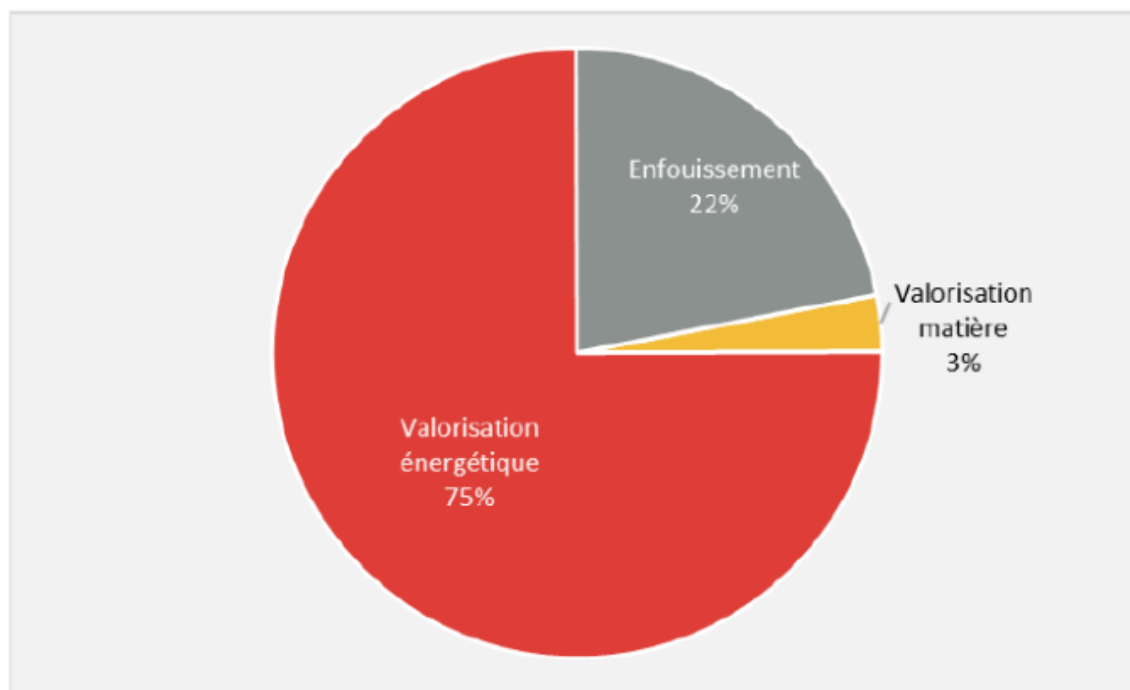
# ETAT DES LIEUX – VALORISATION DES ENCOMBRANTS

## MARCHE ACTUEL AVEC FAIBLE TAUX DE VALORISATION

Le contrat actuel ne comporte qu'un taux de 3% de valorisation, actuellement **fait au grappin**, principalement sur les

- **Métaux** pour recyclage
- **Gravats** pour réutilisation comme remblais sur le site
- **Bois** pour valorisation énergétique

Taux du contrat actuel avec VEOLIA



**Un nouvel appel d'offre est en cours avec des objectifs accrus de valorisation matière et énergétique afin de diminuer l'enfouissement.**

**C.f. diapositive suivante**

# AO À VENIR—VALORISATION DES ENCOMBRANTS

## APPEL D'OFFRE A VENIR POUR LA VALORISATION ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

Il comporte 3 lots :

Attribution prévue 2ème semestre 2023

Pour le lot n°1 traitement du Tout-Venant Valorisable issu des collectes en porte à porte

- **Valorisation matière : 15%** minimum ;
- Valorisation énergétique : taux modulable en fonction des performances de valorisation matière ;
- En dernier recours, **enfouissement** des déchets non valorisables : **10% maximum.**

Pour le lot n°2 : traitement du Tout Venant Valorisable issu des 6 déchèteries du territoire du Sigidurs

- **Valorisation matière : 30%** minimum ;
- Valorisation énergétique : taux modulable en fonction des performances de valorisation matière.
- **0% enfouissement**

Pour le lot n°3 traitement du Tout Venant Valorisable issu de la collecte des CTM et leurs apports directs

- **Valorisation matière : 10%** minimum ;
- Valorisation énergétique : taux modulable en fonction des performances de valorisation matière ;
- En dernier recours, **enfouissement** des déchets non valorisables : **30% maximum.**
-

# ETAT DES LIEUX – ANALYSE FINANCIÈRE

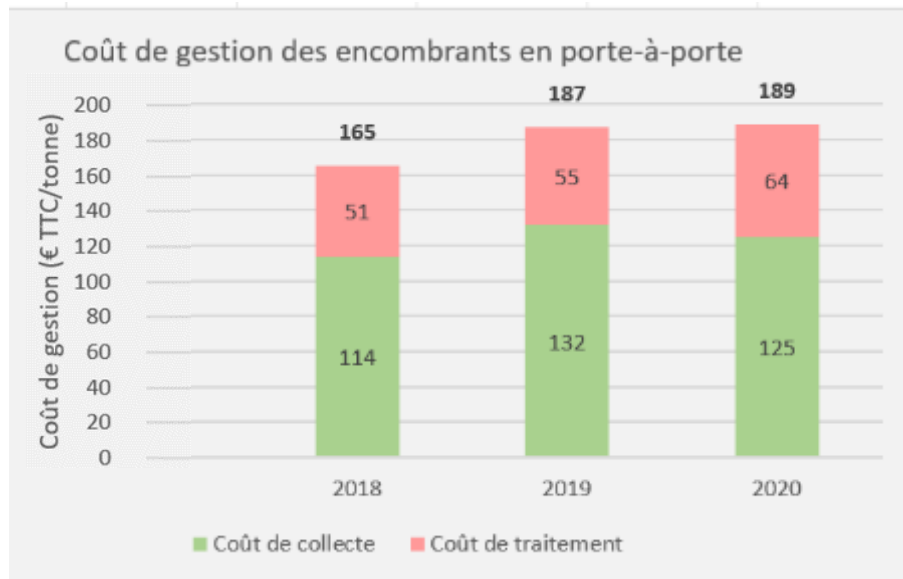
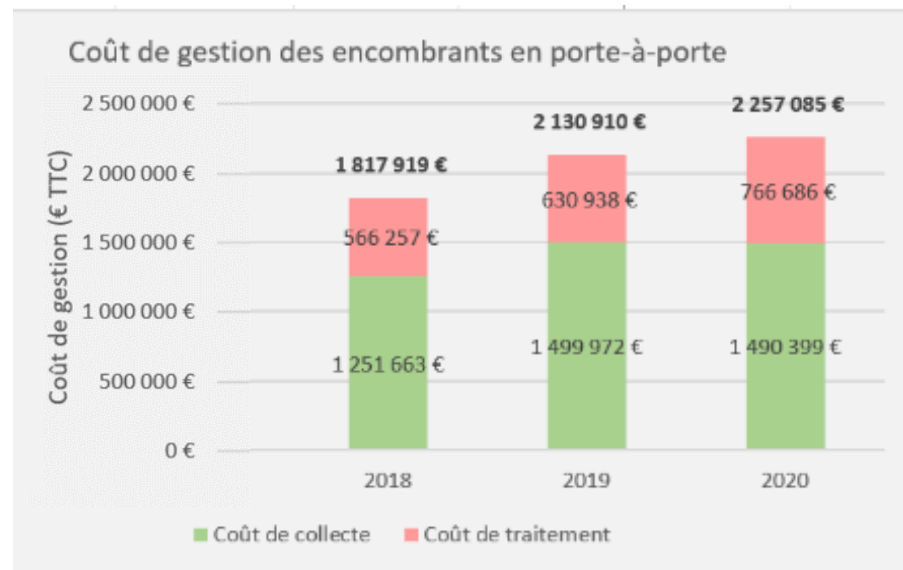
## ANALYSE FINANCIÈRE

	tonnages	% des tonnages	kg/hab./an	répartition des coûts
OMr	123 968 t	47%	297 kg	43%
Déchèteries	86 838 t	33%	208 kg	17%
Emballages/papiers	19 521 t	7,4%	47 kg	16%
Déchets végétaux	17 372 t	6,6%	42 kg	9%
<b>Encombrants</b>	<b>11 987 t</b>	<b>4,5%</b>	<b>29 kg</b>	<b>8%</b>
Verre	4 727 t	1,8%	11 kg	2%

Le coût de collecte en 2018 n'est pas représentatif car le marché de collecte actuel a été lancé au 1er mai 2018. Les prix étaient différents du 1er janvier au 30 avril.

Pour rappel, des soutiens sont reçus :

- DEEE de déchèterie : soutien reçu de Ecologic : 37 076 € en 2021 (pour les 6 déchèteries)
- DEA de déchèterie : soutien d'Ecomobilier
  - forfaitaire par déchèterie : 2500€
  - financier : environ 20€/tonne
  - opérationnel : enlèvement
- DEA issus de la collecte en PaP : soutien financier d'Ecomobilier
  - Recyclage : 115€/t
  - Valo énergétique : 80 €/t

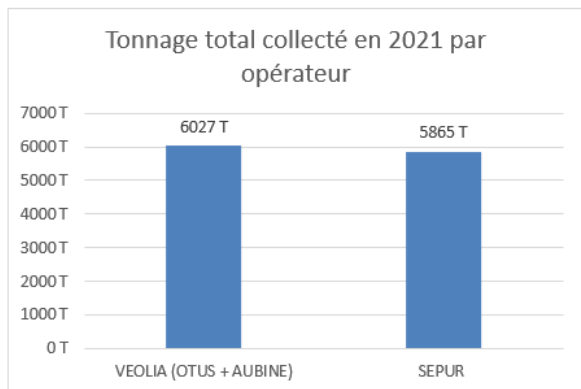


# COÛTS DE COLLECTE COMPARÉS - 2021

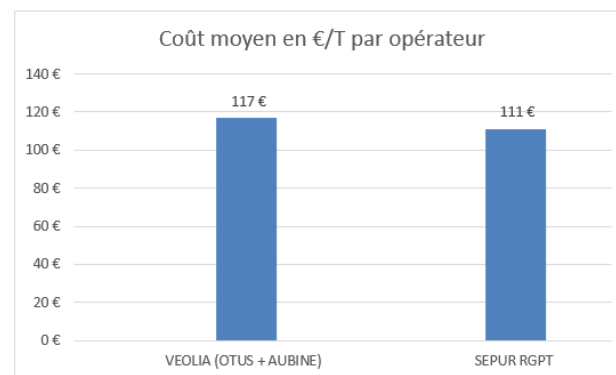
## ANALYSE FINANCIÈRE

### Analyse des 2402 tournées effectuées en 2021

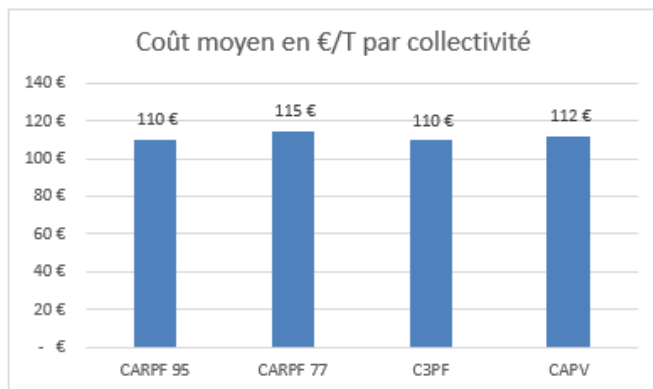
PAR OPERATEUR		
	VEOLIA (OTUS + AUBINE)	SEPUR
<b>Tonnage total</b>	6027 T	5865 T



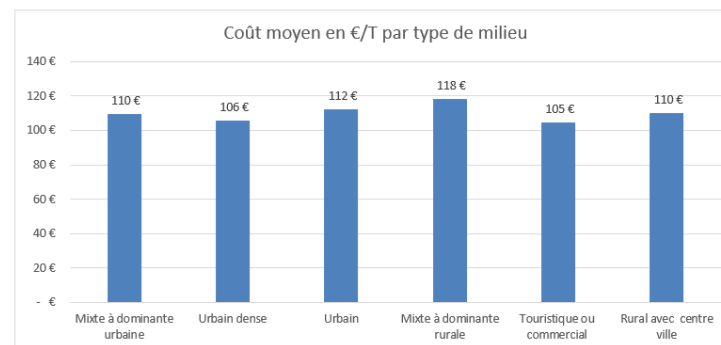
PAR OPERATEUR		
	VEOLIA (OTUS + AUBINE)	SEPUR RGPT
<b>Coût moyen</b>	117 €	111 €



PAR COLLECTIVITE				
	CARPF 95	CARPF 77	C3PF	CAPV
<b>Coût moyen</b>	110 €	115 €	110 €	112 €

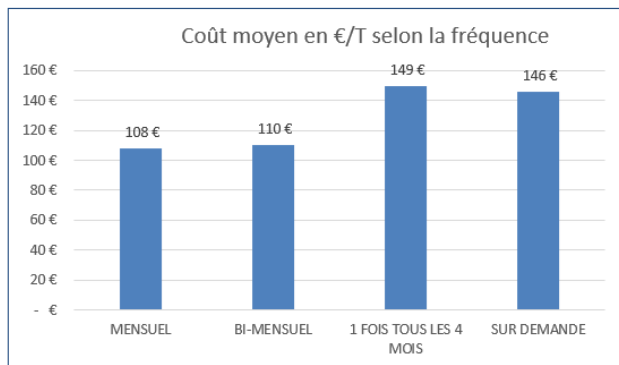


PAR TYPE DE MILIEU						
	Mixte à dominante urbaine	Urbain dense	Urbain	Mixte à dominante rurale	Touristique ou commercial	Rural avec centre ville
<b>Coût moyen</b>	110 €	106 €	112 €	118 €	105 €	110 €

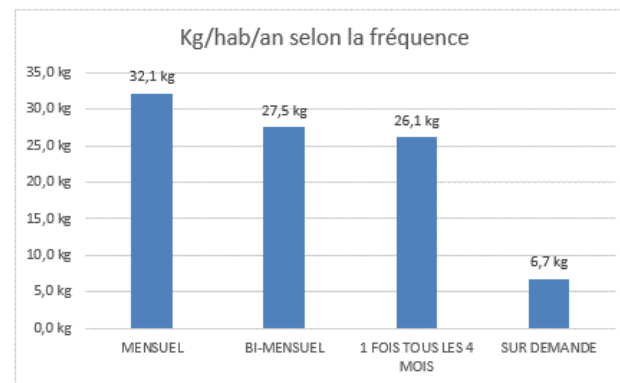


# COUTS DE COLLECTE COMPARÉS

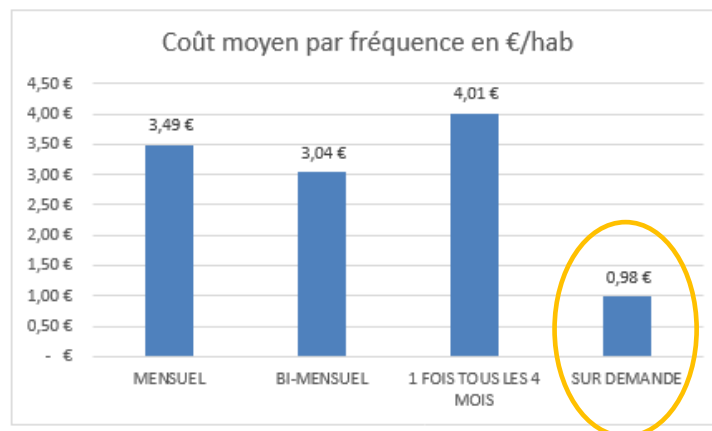
	PAR FREQUENCE (€/T)			
	MENSUEL	BI-MENSUEL	1 FOIS TOUS LES 4 MOIS	SUR DEMANDE
<b>Coût moyen</b>	108 €	110 €	149 €	146 €



	PAR FREQUENCE (kg/hab/an)			
	MENSUEL	BI-MENSUEL	1 FOIS TOUS LES 4 MOIS	SUR DEMANDE
	32,1 kg	27,5 kg	26,1 kg	6,7 kg



	PAR FREQUENCE (€/hab)			
	MENSUEL	BI-MENSUEL	1 FOIS TOUS LES 4 MOIS	SUR DEMANDE
<b>Coût par hab.</b>	3,49 €	3,04 €	4,01 €	0,98 €





**ENJEU : HAUSSE EN VUE DE LA TGAP**



# EVOLUTION DE LA TGAP - INCINÉRATION

## SYNTHÈSE EVOLUTION DE LA TGAP UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)

Désignation des installations de traitement thermique de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A.-Installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité	tonne	12	12	17	18	20	22	25
B.-Installations autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/ Nm3	tonne	12	12	17	18	20	22	25
C.-Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65	tonne	9	9	14	14	14	14	15
D.-Installations relevant à la fois des A et B	tonne	9	9	14	14	17	20	25
E.-Installations relevant à la fois des A et C	tonne	6	6	11	12	13	14	15
F.-Installations relevant à la fois des B et C	tonne	5	5	10	11	12	14	15
G.-Installations relevant à la fois des A, B et C	tonne	3	3	8	11	12	14	15
H.-Installations autorisées dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,70 et réalisant une valorisation énergétique des résidus à haut pouvoir calorifique qui sont issus des opérations de tri performantes	tonne	-	-	4	5,5	6	7	7,5
I.-Autres installations autorisées	tonne	15	15	20	22	23	24	25

+ 7€/t de 2021 à 2025  
soit + 63 000€ /an

# EVOLUTION DE LA TGAP - STOCKAGE

## SYNTHÈSE EVOLUTION DE LA TGAP ET DU PRIX DE TRAITEMENT

- La TGAP va augmenter quelque soit le type et la performances des installations de stockage. Elle va atteindre **65 €/t en 2025**.
- Le renchérissement du traitement devra logiquement se répercuter sur les tarifs du SIGIDURS dans les années à venir

**+ 35 €/t entre 2021 et 2025, soit +92 000€/an**

### Evolution des montants TGAP des installations de stockage d'ici 2025

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité en euros						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025
A. – Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65



**RETOUR D'EXPÉRIENCES (REX)  
SUR LA COLLECTE SUR APPEL  
- COMMUNE DE MITRY-MORY  
- DES SYNDICATS VOISINS**



# REX DES SYNDICATS VOISINS - COLLECTE SUR APPEL

## RETOURS D'EXPÉRIENCES TRI-OR

Tri-Or (92 000 habitants) est passé en 2020 d'une collecte mensuelle sur calendrier fixe à la collecte sur appel.

Pour les collectifs de plus de 50 logements, un calendrier fixe est maintenu, convenu avec les bailleurs.

12 RV par an maximum par foyer, 3m3 max par pavillon, 10m3 petit collectif.

Toutes les communes en sont satisfaites.

### Avantage majeur : réduction des quantités collectées

- Les tonnages collectés sont passés de 4500t à 1400t
- En déchèteries, 800t de plus ont été déposées par les particuliers.
- Sur les D3E, la quantité a quasiment doublé

**Dépôts sauvages** : pas de recrudescence constatée.

**OMr** : Pas de hausse des volumes d'OMr

### Question posée : où se reportent le reste des volumes auparavant collectés ?

Pistes évoquées

- Auparavant sur calendrier fixe, les entreprises en profitaient pour déposer aussi leurs déchets encombrants. Aujourd'hui sur appel, seuls les particuliers bénéficient de RV. Ne collectent pas non plus les zones d'activités.
- L'effet barrière du téléphone, moins de passage à l'acte de dépôt -> Incitation à durée d'usage étendue/ réemploi des objets, stockage chez les particuliers.
- Petits objets dans les OMr



Contact : Séverine Leblanc,  
Directrice Générale  
06 25 01 95 63, [direction@tri-or.fr](mailto:direction@tri-or.fr)

# REX DES SYNDICATS VOISINS - COLLECTE SUR APPEL

## RETOURS D'EXPÉRIENCES TRI-OR

### Retour d'expérience sur le marché de collecte

Marché précédent : le collecteur facturait au tonnage, donc avait tendance à tout ramasser, même les déchets normalement non acceptés.

Marché actuel avec collecteur PAPREC qui a remporté avec une offre à 80% au forfait et 20% tonnage construite sur un tonnage attendu de 4000t/an

-> avec la réduction du tonnage bien plus fort qu'attendu (réduction par 4), le cout/tonne a bondit jusque 600€/t  
Tri-Or a renégocié (450€/t) et fait inclure une tournée des points sensibles où sont constatés des dépôts sauvages.

Le service est très complet :

- Le collecteur appelle 1 heure avant pour confirmer le RV. (La présence du particulier est demandé, les communes ne voulaient pas que les déchets soient mis à la veille.)
- En cas d'absence du particulier, photo prise avant/après, qui permet d'expliquer ce qui n'est pas été pris en cas de réclamation de l'administré.
- **Collecte préservante en camion hayon de 20m<sup>3</sup> et 3,5t**, trié sur un quai de transfert déchèterie en **7 flux** : Bois, Branchages, Métaux, Cartons, Eco-Mobilier, Textiles, Tout-venant. -> **Taux de recyclage : 60%**

### Retour d'expérience sur le marché de traitement

- Marché de traitement avec GENERIS (VEOLIA)
- Au contraire de PAPREC, l'offre de GENERIS comporte un petit forfait et une part prépondérante sur le tonnage. Comme le tonnage est en baisse, c'est un bon compte pour la collectivité, moins bon pour GENERIS

**Point faible du syndicat : pas d'offre de réemploi en déchèterie ou en ressourcerie.** La directrice est **preneuse de conseils** sur comment favoriser l'émergence d'acteurs du réemploi.

**Conseil de la directrice de tri-Or : être vigilant pour avoir une part forfaitaire pas trop élevée, afin d'avoir une facturation qui profite de la baisse des tonnages.**

# REX DES SYNDICATS VOISINS - COLLECTE SUR APPEL

## RETOURS D'EXPÉRIENCES TRI-ACTION

Le syndicat (120 000 habitants) a récemment mis en place la collecte sur appel en janvier 2022.

Sur grand collectif de + 50 logements, calendrier fixe en accord avec le bailleur. Ils restent souples pour inclure en collecte fixe les collectifs de moindre taille qui en font la demande.

5000 RV en 2022

### Réduction des quantités collectées

- Objectif de réduction de - 50% -> **ont atteint -58%** (1500t vs 3200t avant.)
- Hausse en déchèterie : + 25% DEA et + 50% D3E.
- Nette diminution de la collecte informelle par les gens du voyage

**Qualité supérieure du flux**, car il est demandé lors de la prise de RV ce qui doit être sorti. Invitation à déposer ce qui est réutilisable au local réemploi des déchèteries

**Dépôts sauvages** : pas de recrudescence constatée.



Contact : Laurent Mallard

Directeur Général

01 34 18 30 11 / 06 25 01 95 63,

[l.mallard@syndicat-tri-action.fr](mailto:l.mallard@syndicat-tri-action.fr)

# REX DES SYNDICATS VOISINS - COLLECTE SUR APPEL

## RETOURS D'EXPÉRIENCES TRI-ACTION

### **Accueils des administrés au changement de mode de collecte sur appel**

Les administrés se sont un peu plaints au début car ne prennent plus ce qu'ils prenaient avant (pour ne pas laisser des refus sur les bras des services de la ville.). Mais ce changement, est en fait un pas positif d'éducation au respect des consignes de tri.

Cependant il est apprécié la souplesse du dispositif avec un délai garanti de 15 jours maximum pour proposer une RV. Dans les faits, hors période de pic, ils arrivent à proposer à 7 jours. Ce qui est en fait un bien meilleur service que une collecte tous les 3 mois.

### **Marché de collecte :**

Il comporte une option de prise en charge des DEA de façon différenciée avec un camion suiveur de la benne. Obstacle : ECOMOBILIER ne prend pas en charge opérationnellement que les DEA issus du dépôt en déchèterie. M. Mallard a rencontré Delphien Mignon, directrice d'Ecomobilier qui paraissait ouverte, mais les prises de contact avec ses services ont été négatifs jusqu'à présent.

**Cout/tonne** : Montant essentiellement forfaitaire divisé par le tonnage, revient à environ 120-130€/t (vs 80€/t avant sur calendrier fixe)

**Conseil du directeur de Tri-Action** : Il faut tenir les premiers mois, lorsque les élus ont des premiers retours, comme souvent quand on modifie une prestation. Mais la qualité du service rendu fini par être reconnu.



## SCENARIO A : PASSAGE À

- LA COLLECTE SUR RV POUR L'HABITAT INDIVIDUEL ET PETIT COLLECTIF
  - LA COLLECTE MENSUELLE SUR LES GRANDS COLLECTIFS
- 

# SCENARIO A : COLLECTE SUR RV (INDIV) ET FIXE (COLL)

**COLLECTE SUR APPEL POUR PAVILLONS ET RESIDENCE <40 LOGEMENTS ET SUR DATES FIXE POUR RÉSIDENCES >=40 LOGEMENTS**

## **Les lotissements de maisons individuelles, fermées ou non:**

La collecte est organisée sur rendez-vous de façon individuelle, par téléphone ou formulaire en ligne.

## **Les immeubles ou résidences de moins de 40 logements:**

2 dispositions complémentaires :

- Chaque résident peut prendre rendez-vous selon ses besoins
- Le représentant du collectif peut organiser un rendez-vous groupé pour plusieurs logements dans la limite de 10 m<sup>3</sup>

## **Les immeubles ou résidences de plus de 40 logements:**

La collecte est organisée un jour fixe par mois, par commune.

Un planning précis est établi par le Syndicat et le collecteur

# SCENARIO A : COLLECTE SUR RV (INDIV) ET FIXE (COLL)

## MODALITÉS

### Règle de présentation

La veille au soir. Si laisser les déchets sur la voie publique pendant la nuit pose problème, on peut envisager de demander de les mettre avant 7h ou 8h du matin, mais cela impose des contraintes au collecteur (pas de tournée possible au petit matin).

### Jours/Horaires

Du Lundi au vendredi pour l'habitat individuel sur RV

Du lundi après-midi au jeudi pour l'habitat grand collectif sur calendrier fixe

Pas besoin d'indiquer des horaires, la présence de l'habitant n'étant pas requise.

### Délai de réponse

- immédiat, avec planning en ligne et rempli en temps réel par le correspondant téléphonique
- ou retour par l'opérateur de collecte après optimisation des tournées

### Délai entre date de la demande et date de RV

A fixer dans le marché de collecte : proposition : 15 jours max

### Quota annuel par adresse

A fixer :

- Volume : 2m<sup>3</sup> ?
- Nombre : 6 ou 12 collectes /an ?

# SCENARIO A : COLLECTE SUR RV (INDIV) ET FIXE (COLL)

## MODALITÉS

### Prise de RV

0 800 735 736 Service & appel gratuits

- **Par téléphone**, au n° vert du SIGIDURS qui fera basculer vers une plateforme du collecteur.
- **Par formulaire en ligne** incluant :
  - Un rappel des consignes de tri, règles de présentation, un rappel sur les déchèteries du territoire et leurs horaires (lien sur la page du site du syndicat dédiée aux déchèteries)
  - Un formulaire obligatoire demandant au particulier d'indiquer
    - les catégories de déchets encombrants parmi une liste imposée et la quantité
    - Les coordonnées complètes du demandeur

Attention : il faut disposer de la liste des résidences collectés en calendrier fixe avec les dates, pour ne pas donner de RV à leurs résidents qui solliciteraient un enlèvement sur appel.

### Les modalités de réservation de collecte sur RV seront définis dans le cadre du nouveau marché :

- **Option 1 : enregistrement de la demande et retour différé sur la date**

Le collecteur à un accès spécifique à la plateforme de réservation pour visualiser et télécharger les demandes. Charge à lui de faire ses plannings et communiquer la date à chaque demandeur.

- **Option 2 : automatisation de la prise de RV**

Pour améliorer l'expérience utilisateur et pour réduire le temps humain pour gérer la prise de RV, en intégrant les contraintes du collecteur, qu'il pourra renseigner lui-même dans la plateforme. Exemples :

- Dates de tournée fournies par le collecteur par zone (commune, quartier)
- Nb de RV max possible par date.
- Possibilité d'attribuer des cubages(m3) types par catégorie d'encombrants déclarés, et accepter des RV jusqu'à un seuil de cubage/jour défini par le collecteur.

# TYPOLOGIE D'HABITAT : INDIVIDUEL ET COLLECTIF

## RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR HALL D'ENTRÉE D'IMMEUBLE

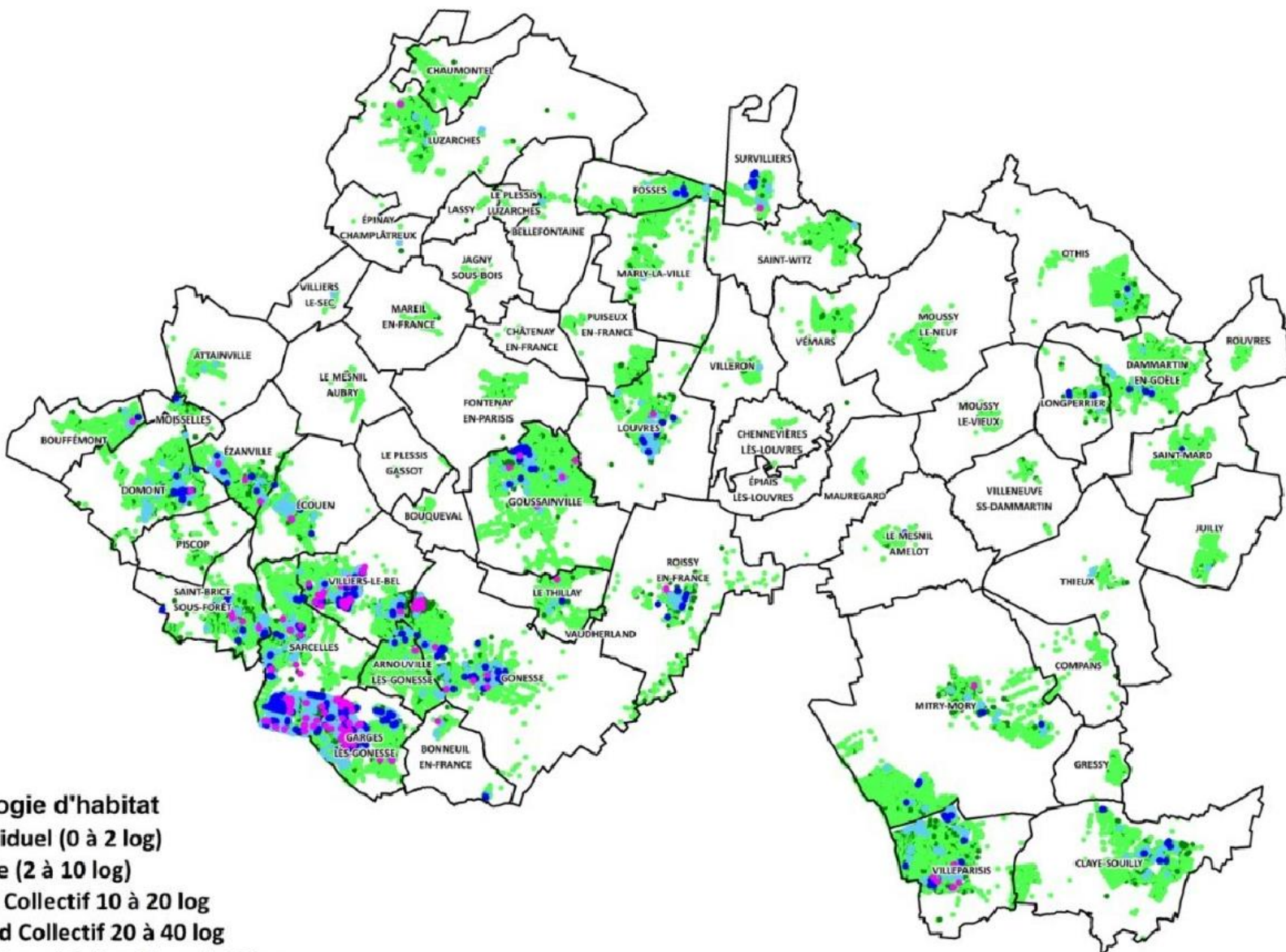
- Nous utilisons les données socio-démographiques de notre « Base Immeuble » qui précise le nombre de logements et habitants par adresse de hall d'entrée d'immeuble, mais pas par résidence.
- Aussi dans nos projections, nous proposons de prendre un seuil de 20 logements par hall d'entrée d'immeuble. La moyenne de logements par adresse pour ces grands et très grands collectif est 37 logements par adresse de hall d'entrée.

NOTA : Ce seuil de 20 logements/hall n'est utilisé que pour les projections financières de l'étude. Le seuil pour le règlement de collecte restera 40 ou 50 logements par résidence.

		Nb halls d'immeuble	Nb logements	Nb moyen de logements/hall		Nb habitants	Collecte proposée	Nb logements par mode de collecte	Nb habitants par mode de collecte	Nb hab /logt
<b>Très Grand Collectif</b>	<b>&gt; à 40 lgts par hall</b>	135	8 496 logts	63 logts	37 logts/hall	24 073 hab	PAP fixe	18 729 logts	53 110 hab	2,84
<b>Grand Collectif</b>	<b>20 et 40 lgts par hall</b>	376	10 233 logts	27 logts		29 037 hab				
<b>Petit Collectif</b>	<b>10 et 20 lgts par hall</b>	1524	20 670 logts	14 logts	6 logts/hall	59 384 hab	PAP sur appel	133 507 logts	363 980 hab	2,73
<b>Mixte</b>	<b>2 et 10 lgts par hall</b>	8028	38 837 logts	5 logts		104 052 hab				
<b>Individuel</b>	<b>jusque 2 lgts par hall</b>	62287	74 000 logts	1,2 logts	1,2 logts/hall	200 545 hab				
		<b>72 350</b>	<b>152 236 logts</b>	<b>2,1 logts/hall</b>		<b>417 090 hab</b>		<b>152 236 logts</b>	<b>417 090 hab</b>	<b>2,74</b>

- Estimation de la population concernée par la collecte sur calendrier fixe 1/mois : 53 000 hab.
- Estimation de la population concernée par la collecte sur RV : 364 000 hab  
(base 2021 pour pouvoir comparer avec les couts connus de 2021)

# TYPOLOGIE D'HABITAT : INDIVIDUEL ET COLLECTIF



# SCENARIO A1&A2 – COÛTS COLLECTE FIXE

## COÛTS ESTIMÉS EN COLLECTE SUR CALENDRIER FIXE SUR GRANDS COLLECTIFS

### COLLECTE SUR CALENDRIER FIXE 1 FOIS PAR MOIS

Nb de kg/an /hab	Nb de kg/an /foyer	Nb de halls à collecter	Nb logt moyen/hall	Nb habitants	Tonnes/an à collecter	Tonnage moyen par tour	Tonnes par service	Nb services /mois	Nb services /an	Cout collecte /service	Cout annuel	Cout /tonne	Cout /hab
32 kg/hab	88 kg/foyer	511	37 logts/hall	53 110 hab.	1705 t/an	5	10	14	170	1 050 €	179 006 €	105 €	3,37 €

- Projection avec ratios issus des données de collectes SIGIDURS 2021 (suivi des 2403 tours de collecte OE)

# SCENARIO A1 – COÛTS COLLECTE SUR RV 100% BOM

## COÛTS ESTIMÉS EN COLLECTE SUR RV EN HABITAT INDIVIDUEL ET PETITS COLLECTIFS

### COLLECTE SUR APPEL Collecte en BOM renforcée

Nb de kg/an /hab	Nb de kg/an /foyer	Nb habitants (2021)	Nb habitants en individuels et petit collectif <20logt/hall	Tonnes/an à collecter	Tonnes par service	Nb services /mois	Nb services /an	Coût /service	Coût annuel	Coût/tonne	Coût /hab
14 kg/hab	38 kg/foyer	417 090	363 980	5096 t/an	7	61	728	1 050 €	764 359 €	150 €	2,1 €

- D'après les retours d'expériences des syndicats voisins, en passant de collecte sur calendrier à sur RV, les quantités baissent d'un facteur 2 (TRI ACTION avec 12,5kg/an/hab.) à 3 (TRI OR avec 15,5 kg/an/hab.).
- Nous avons retenu en hypothèse pour les chiffrages de la collecte sur RV la moyenne, de **14kg/an/hab**, soit pour le SIGIDURS, une réduction d'un facteur 2 par rapport aux 29kg/an/hab. de 2021.

# SCENARIO A1 – COÛTS TRAITEMENT 100% BOM

## COÛTS ESTIMÉS – CAS COLLECTE EN BOM COMPACTRICE UNIQUEMENT

	Tonnage annuel collecte date fixe	Tonnage annuel collecte sur RV	Taux de valo matiere	Taux incinération	Taux enfouissement	Tonnage recyclage matiere					Tonnage incinération	Tonnage ISDND
						DEA	Bois non DEA	Branche ges	Ferraille	Cartons	Tout Venant Incinérable (TVI)	Tout Venant Enfoui (TVNI)
Benne compactrice	1705 t/an	5096 t/an	3%	75%	22%	97 t/an	65 t/an	12 t/an	22 t/an	8 t/an	5100 t/an	1496 t/an

	Couts et gains €/t					Couts et gains globaux			TOTAL	Gains attendus avec 75% de hausse des D3E reçus en décheterie	GRAND TOTAL
	Cout du tri /t (prix 2023 + 5% inflation)	Cout incinération /t (prix 2021 + TGAP)	Cout enfouissement /t (prix 2023 + 5% inflation + hausse TGAP)	Gains vente matiere (pour le prestataire)	Cout du tri /t (prix 2023 + 5% inflation)	Couts traitement TVI incluant hausse TGAP	Couts traitement TVNI incluant hausse TGAP	Soutiens eco-organismes			
Benne compactrice	39 €/t	14,4 €/t	30 €/t	0€/t	261 957 €	73 242 €	44 884 €	11 185 €	368 897 €	27 750 €	341 147 €

# SCENARIO A2 – COÛTS COLLECTE MIXTE

## COÛTS ESTIMÉS – CAS COLLECTE MIXTE BOM COMPACTRICE & CAMION HAYON

- Une partie du flux collecté sur RV pourrait se faire en collecte préservante sur camion à hayon, sur les tournées de point de collecte les plus intéressants, (information obtainable à partir des renseignements du formulaire de demande d'enlèvement sur RV).
- Scenario avec 1000t en camion à hayon, soit environ 20% du tonnage total sur RV

### COLLECTE SUR APPEL Collecte en BOM renforcée

Nb de kg/an /hab	Nb de kg/an /foyer	Nb habitants (2021)	Nb habitants en individuels et petit collectif <20logt/hall	Tonnes/an à collecter	Tonnes par service	Nb services /mois	Nb services /an	Cout /service	Cout annuel	Cout/ tonne	Cout /hab
14 kg/hab	38 kg/foyer	417 090	292 552	4096 t/an	7	49	585	1 050 €	614 359 €	150 €	2,1 €

### Collecte préservante pour tri

Nb de kg/an /hab	Nb de kg/an /foyer	Nb habitants (2021)	Nb habitants en individuels et petit collectif <20logt/hall	Tonnes/an à collecter	Tonnes par service	Nb services /mois	Nb services /an	Cout /service	Cout annuel	Cout/ tonne	Cout /hab
14 kg/hab	38 kg/foyer	417 090	71 429	1000 t/an	1,65	51	607	800 €	485 937 €	486 €	6,8 €

- Tonnage par service de 1,65t en collecte préservante, issu de données de TRI-OR avec camion à hayon de 20m<sup>3</sup> -3,5t.
- => Coût à la tonne en collecte préservante élevée, mais taux de valorisation élevé de 60% (ratios issu de données d'exploitation PAPREC pour TRI-OR).

# SCENARIO A2 – COUTS TRAITEMENT (COLLECTE MIXTE)

## COÛTS ESTIMÉS – CAS COLLECTE MIXTE BOM COMPACTRICE & CAMION HAYON

	Tonnage annuel collecte date fixe	Tonnage annuel collecte sur RV	Taux de valorisation matière	Taux incinération	Taux enfouissement	Tonnage recyclage matière					Tonnage incinération	Tonnage ISDND
						DEA	Bois non DEA	Branchages	Ferraille	Cartons	Tout Venant Incinérable (TVI)	Tout Venant Enfouie (TVNI)
Benne compactrice	1705 t/an	4096 t/an	3%	75%	22%	83 t/an	55 t/an	10 t/an	19 t/an	7 t/an	4350 t/an	1276 t/an
Camion hayon	0 t/an	1000 t/an	61%	29%	10%	292 t/an	195 t/an	36 t/an	66 t/an	24 t/an	287 t/an	100 t/an

	Coûts et gains €/t				Coûts et gains globaux				TOTAL	Gains attendus avec 75% de hausse des D3E reçus en déchetterie	GRAND TOTAL
	Cout du tri /t (prix 2021)	Cout incinération /t (prix 2021 + TGAP)	Cout enfouissement /t (prix 2021 + TGAP)	Gains vente matière (pour le prestataire)	Cout du tri	Coûts traitement TVI incluant TGAP	Coûts traitement TVNI incluant TGAP	Soutiens éco-organismes			
Benne compactrice	39 €/t	14,4 €/t	30 €/t	0€/t	223 437 €	62 472 €	38 284 €	9 540 €	314 652 €	27 750 €	298 956 €
Camion hayon	39 €/t	14,4 €/t	30 €/t	0€/t	38 520 €	4 125 €	3 000 €	33 592 €	12 054 €		

# RÉSUMÉ AVANTAGES/ INC. DE LA COLLECTE SUR RV

## INCONVENIENTS

### Plus cher à la tonne

**Réclamations au moment du changement** à cause de la réduction ressentie des types de déchets collectables (en fait à cause d'un meilleur respect imposé des consignes de tri)

## AVANTAGES DE LA PRISE EN CHARGE SUR DEMANDE

**Meilleure sensibilisation des usagers lors de la prise du rendez-vous**, permettant de

- 1) diriger les objets collectés vers des filières plus soutenables en informant des possibilités de récupération / réemploi en lien avec les associations locales ;
- 2) Vérifier que les déchets prévus à laisser à la collecte font bien partie de la catégorie encombrants.
- 3) Rediriger vers le réseau de déchèterie pour les déchets non acceptés comme encombrants.

**Diminution des refus de collecte pris en charge par les communes et donc diminution des tonnages en CTM.**

**Réduction importante de la collecte informelle** puisque les passages ne sont pas prévisibles sur calendrier.

**Baisse des tonnages collectés en PAP** : quantité divisée d'un facteur 2 à 4 selon les REX recueillis  
-> coût par habitant/an moins élevé.

**Davantage de tonnages amenés en déchèterie**, donc trié à la source permettant leur valorisation

**Facilitation de la valorisation** : Par l'amélioration de la pureté du flux, une collecte préservante non compactrice, en camion hayon permettant de trier au vidage, est envisageable avec un tri ultérieur (cf. REX syndicat Tri-Or)

### Niveau de service sur la fréquence supérieur

La collecte se déclenche au moment du besoin, sans avoir besoin d'attendre 1, 2 ou 4 mois dans le pire des cas.



SCENARIO B  
COLLECTE SUR CALENDRIER FIXE  
SUR TOUT LE TERRITOIRE ET À  
TOUS LES HABITATS



# SCENARIO B - COLLECTE QUE SUR CALENDRIER

## COÛTS ESTIMÉS

### COLLECTE SUR CALENDRIER FIXE 1 FOIS PAR TRIMESTRE SUR HABITAT INDIVIDUEL ET PETIT COLLECTIF

Nb de kg/an /hab	Nb de kg/an /foyer	Nb habitants (2021)	Nb habitants en individuels et petit collectif <20logt/hall	Tonnes/an à collecter	Tonnage moyen par tour	Tonnage par service	Nb services /mois	Nb services /an	Cout collecte /service	Cout annuel	Cout /tonne	Cout /hab
27 kg/hab	72 kg/foyer	417 090	363 980	9755 t/an	5	10	81	975	1 050 €	1 024 241 €	105 €	2,81 €

### COLLECTE SUR CALENDRIER FIXE 1 FOIS PAR MOIS SUR HABITAT EN GRAND COLLECTIF

Nb de kg/an /hab	Nb de kg/an /foyer	Nb habitants (2021)	Nb habitants en grand collectif >20logt/hall	Tonnes/an à collecter	Tonnage moyen par tour	Tonnage par service	Nb services /mois	Nb services /an	Cout collecte /service	Cout annuel	Cout /tonne	Cout /hab
32 kg/hab	87 kg/foyer	417 090	53 110	1705 t/an	5	10	14	170	1 050 €	179 006 €	105 €	3,37 €

- Pour le « Nb kg/an/hab. » nous avons retenu issu de l'analyse des données SIGIDURS (cf. diapositive p 20)
  - pour une collecte par trimestre la moyenne des ratios des collectes existantes tous les 2 mois (27,5kg/an/hab.) et tous les 4 mois (26,1kg/an/hab.)
  - Pour une collecte tous les mois le ratio de 32,1kg/an/hab.

# SCENARIO B – COÛTS TRAITEMENT

## COÛTS ESTIMÉS – CAS COLLECTE UNIQUEMENT SUR CALENDRIER

	Tonnage annuel collecte date fixe	Tonnage annuel collecte sur RV	Taux de valo matiere	Taux incinération	Taux enfouissement	Tonnage recyclage matiere					Tonnage incinération	Tonnage ISDND
						DEA	Bois non DEA	Branchages	Ferraille	Cartons	Tout Venant Incinérable (TVI)	Tout Venant Enfoui (TVNI)
Benne compactrice	11459 t/an		3%	75%	22%	164 t/an	109 t/an	20 t/an	37 t/an	14 t/an	8594 t/an	2521 t/an

	Coûts et gains €/t				Coûts et gains globaux				TOTAL
	Cout du tri /t (prix 2023 + 5% inflation)	Cout incinération /t (prix 2021 + TGAP)	Cout enfouissement /t (prix 2023 + 5% inflation + hausse TGAP)	Gains vente matiere (pour le prestataire)	Cout du tri /t (prix 2023 + 5% inflation)	Coûts traitement TVI incluant hausse TGAP	Coûts traitement TVNI incluant hausse TGAP	Soutiens eco-organismes	
Benne compactrice	39 €/t	14,4 €/t	30 €/t	0€/t	441 401 €	123 413 €	75 629 €	18 847 €	621 597 €



# COMPARAISON DES SCENARII



# SYNTHÈSE DES CHIFFRAGES TOUS SCENARII - 2021

## COMPARAISON AVEC LE RÉFÉRENTIEL : COÛTS 2021 DU SCHÉMA ACTUEL DE GESTION

	Scenario A1	Scenario A2	Scenario B	Réf. coûts 2021
Cout collecte sur calendrier fixe tous les trimestres			1 024 241 €	
Cout collecte sur calendrier fixe tous les mois	179 006 €	179 006 €	179 006 €	
Cout collecte sur RV en BOM compactrice	764 359 €	614 359 €		
Cout collecte sur RV en camion hayon (20% des RV)		485 937 €		
<b>Coût Collecte</b>	<b>943 365 €</b>	<b>1 279 302 €</b>	<b>1 203 247 €</b>	<b>1 490 399 €</b>
<b>Cout Traitement</b>	<b>341 147 €</b>	<b>298 956 €</b>	<b>314 652 €</b>	<b>729 928 €</b>
<b>Cout complet</b>	<b>1 284 512 €</b>	<b>1 578 258 €</b>	<b>1 517 899 €</b>	<b>2 220 327 €</b>

# SYNTHÈSE DES CHIFFRAGES TOUS SCENARII - 2025

## COMPARAISON AVEC LE RÉFÉRENTIEL : COÛTS 2025 DU SCHÉMA ACTUEL DE GESTION

Inclus :

- Augmentation des couts de 5% par an entre 2021 et 2025 pour tous les scenarios
- Impact de la TGAP sur flux incinérés et enfouis.

	Scenario A1	Scenario A2	Scenario B	Réf. coûts 2021->2025
Cout collecte sur calendrier fixe tous les trimestres			1 244 971 €	
Cout collecte sur calendrier fixe tous les mois	217 583 €	217 583 €	217 583 €	
Cout collecte sur RV en BOM compactrice	929 083 €	746 757 €		
Cout collecte sur RV en camion hayon (20% des RV)		590 659 €		
<b>Coût Collecte</b>	<b>1 146 666 €</b>	<b>1 554 999 €</b>	<b>1 462 554 €</b>	<b>1 811 589 €</b>
<b>Cout Traitement</b>	<b>556 315 €</b>	<b>504 807 €</b>	<b>984 199 €</b>	<b>1 042 075 €</b>
<b>Cout complet</b>	<b>1 702 981 €</b>	<b>2 059 806 €</b>	<b>2 446 753 €</b>	<b>2 853 664 €</b>



# AUTRES LEVIERS D'OPTIMISATION DE COLLECTE



# LEVIERS D'OPTIMISATION DE COLLECTE PROPOSÉS

## RETOURS DES PISTES ABORDÉES DANS LE GROUPE DE TRAVAIL GT ENFOUISSEMENT

- Actions spécifique sur habitat collectif :
  - Imposer la création de locaux encombrants dans les PLU des nouvelles constructions des grands immeubles collectifs
  - Profiter de l'avis consultatif demandé au SIGIDURS sur les permis de construire pour recommander la présence de locaux encombrants sur les grands collectifs en quantifiant la quantité d'encombrants produite par personnes ou par logements et la surface nécessaire ;
  - Mise en place de locaux de réemploi dans des résidences spécifiques
  - Imposer aux bailleurs disposant d'un local encombrant de faire un pré tri
    - Flux respectant les consignes des OE
    - Flux petits objets non dangereux à mettre aux OM
    - Flux des petits recyclables à la CS emballages
    - Flux des déchets dangereux qui relève de l'apport en déchèterie, à faire collecter (et apporté en déchèterie pro par le prestataire privé)
- Arrêter d'accepter de collecter les D3E avec les encombrants
- Déchèterie mobile : expérimentation pour les communes les plus éloignées en temps de transport vers les déchèteries fixes (cf. carte « temps d'accès routier au réseau de déchèteries » p14. -> Bouffémont, Luzarches/Chaumontel, Sud de Claye-Souilly)